

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 11 JUIN 2024**

Le mardi 11 juin 2024, à 19h, les membres du Conseil du 17^e arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17^e arrondissement le 11 juin 2024.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17^e Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

La majorité des 33 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme CONTENT, Mme DE LA MORANDIERE, Mme DUMAS, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, Mme KOBON-MONNET, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme LUBIN-NOËL, M. PECHENARD, Mme PEREZ, M. PERIFAN, Mme ROUAH, Mme SERFATI, Mme TAIEB, M. TERRIOUX.

Sont arrivés en cours de séance :

M. BOHBOT à la délibération 2024 DGGP 2 ;
M. DASSIE à la délibération 2024 DGGP 2 ;
M. DUMESNIL à la délibération 2024 DGGP 2 ;
M. ZIADY à la délibération 2024 DGGP 2.

Sont partis en cours de séance :

M. PECHENARD au vœu V172024032.

Excusés, ayant donné pouvoir :

M. DE LIVONNIÈRE donne pouvoir à M. CHARPENTIER ;
M. DUMESNIL donne pouvoir à Mme PEREZ, jusqu'à son arrivée à la délibération 2024 DGGP 2 ;
M. MALLO donne pouvoir à M. LAVAUD ;
Mme MAMAN donne pouvoir à M. DASSIE ;
Mme TOURY donne pouvoir à Mme BOUGERET.

Excusés:

M. MICHEL

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

I. Adoption de la procédure d'urgence (172024012)

II. Désignation du secrétaire de séance (172024013)

III. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 07 mai 2024 (172024014)

IV. Examen pour avis des projets, communications et vœux suivants

V172024035 Vœu relatif à la dénomination d'une voie ou un équipement municipal du 17e arrondissement en hommage à Geneviève de Galard, héroïne de la guerre d'Indochine et conseillère municipale du 17ème arrondissement

Communication _ Bilan des activités 2023-2024 du Conseil Municipal de la Jeunesse du 17e arrondissement

2024 DGGP 2 Conventions de coopération

2024 DFA 45 Cession d'un terrain 44 boulevard de Douaumont (17e)

2024 DU 106 Servitudes au profit de l'immeuble appartenant à la société GDG Investissements au 2 rue Fragonard (17e), dont une servitude de surplomb pour une isolation thermique par l'extérieur (ITE)

172023015 Adoption du budget supplémentaire 2024

172024016 Délibération requérant l'engagement du Maire du 17e arrondissement, au nom et pour le compte du Conseil du 17e arrondissement, d'un recours au Tribunal administratif de Paris contre la décision de la Maire de Paris de mettre fin à la collecte pneumatique des déchets dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles

2024 DAC 133 Subvention (14.100 euros) et convention avec l'artiste Le CyKlop pour la réalisation d'une intervention artistique dans le cadre du Budget participatif 2018 (17e)

2024 DAC 351 Subventions (8.200 euros) à sept associations au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement

2024 DFPE 103 Subventions (10 987 091 euros) et avenants n°s 2, 3 et 5 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19è) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance "

2024 DFPE 115 Médiation familiale et Espaces de rencontre dont La Maison des liens familiaux -Subventions (436 500 euros), conventions et avenant à dix associations

2024 DFPE 118 Subvention (939.400€) Convention et avenants à 15 associations pour le fonctionnement de ludothèques et ludomouv dans le cadre d'activités partagées et intergénérationnelles

2024 DFPE 122 Subvention (1 207 575 euros) et avenants n°1 et n°3 à l'association GAN MENAHEM pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant

2024 DFPE 137 Subvention (733 806€) à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance (RPE)

2024 DSOL 29 Subventions à 11 associations, et convention ou avenant avec 3 d'entre elles, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et leurs familles

2024 DSOL 41 Subventions (75 500 euros) à 9 associations et avenant à convention avec 2 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

2024 DDCT 39 Autorisation de signature de la convention de dépôt pour le projet EIF FEL 4 au FAMI

2024 DDCT 65 Autorisation donnée à la Maire de Paris de signer le contrat de ville parisien 2024-2030

2024 DDCT 66 Communication du Pacte Parisien des Quartiers Populaires Parisien 2024-2029

2024 DDCT 100 Adoption de la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030

2024 DDCT 114 Appel à projets Politique de la Ville. Subventions de fonctionnement (64 750 euros) à 20 associations pour le financement de 25 projets dans les quartiers populaires du 17^e arrdt

2024 DDCT 122 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (673 950 euros pour 39 associations et la réalisation de 88 actions)

2024 DDCT 123 Appel à projets destiné aux associations visant à accompagner les habitants des quartiers populaires au Budget Participatif 2025

2024 DPMP 3 Subventions (40 000 euros) et conventions avec 21 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

2024 DSOL 106 Subvention aux associations chargées de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques

2024 DAE 14 Subventions (6 626 000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi.

2024 DJS 17 Subventions (107 400 €) à huit associations sportives localisées 17^e (dont 3 CPO)

2024 DDCT 88 Subventions (22.750 euros) à vingt-deux associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 17^{ème} arrondissement

2024 DASCO 62 Caisse des écoles (17^{ème}) – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2024 (8.045.865 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2024 DASCO 63 Collèges publics – Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2024 (269.431,20 euros) aux services de restauration de certains collèges dotés d'un service de restauration

2024 DEVE 47 Subvention à 10 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable pour des publics des quartiers populaires (76 000 euros)

2024 DSOL 62 Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2ADAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositifs d'appui à la coordination) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Informations et de Coordination)

2024 DSOL 75 Subventions (455 400 euros) Conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

V172024033 Vœu relatif à l'accompagnement numérique pour la création du Pass Jeux - Rattaché à la délibération 2024 DSOL 75

2024 DSOL 88 Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS de Paris pour leur fonctionnement.

2024 DVD 52 Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000€ en fonctionnement et 177 500 € en investissement) et conventions associées

2024 DVD 65 Lignes de bus de quartier à Paris (13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e). Convention de délégation de compétence d'Île-de-France Mobilité à la Ville de Paris

V172024034 Vœu relatif au fonctionnement de la Traverse 518 – Batignolles / Bichat- Rattaché à la délibération 2024 DVD 65

2024 DAE 89 Convention d'occupation du public pour l'exploitation d'un magasin d'alimentation générale de proximité en formule de libre-service, situé dans le marché Batignolles 96 bis, rue Lemer cier (75017)

2024 DPE 23 Subventions (519 500 euros) à 18 structures œuvrant pour le réemploi et signature de conventions et d'avenants

2024 DASCO 16 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 091 946€) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

2024 DASCO 33 Collèges publics parisiens -Subventions d'équipement (38 200 euros) et subventions pour travaux (182 645 euros)

2024 DASCO 42 Subventions d'investissement (198.183 euros) à 21 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2023-2024

2024 DASCO 67 Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024

2024 DJS 80 Subventions (255 000 €) conventions et avenants avec 61 associations de jeunesse (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

2024 DJS 81 Subventions (217 000 €) conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5e, 10e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes

2024 DJS 82 Subventions (279.000 €) conventions et avenants avec 75 associations de jeunesse (Paris Centre, 6e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture

2024 DJS 95 Centres Paris Anim' INTERCLUB 17, LA JONQUIERE et son antenne Louis LOUCHEUR (17e) - Délégation de service public pour la gestion des équipements -Approbation du principe de passation

2024 DAC 261 Subventions (30.600 euros) à dix-sept comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

V. Vœux

VI72024032 Vœu relatif aux capacités d'accueil des établissements d'accueil du jeune enfant

VI72024036 Vœu relatif à l'avenir du site de la gare Pershing située dans le 17e arrondissement

VI72024030 Vœu relatif aux Insectes invasifs - Quartier Martin Luther King

VI72024031 Vœu hommage à Bernard Pivot

VI72024037 Vœu relatif à la régulation de la circulation pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

M. BOULARD : Nous allons ouvrir ce conseil d'arrondissement. Je vais donner la parole à notre directeur général des services pour l'appel.

DÉLIBÉRATION N° 17-24-090

OBJET : 172024012 Adoption de la procédure d'urgence

M. BOULARD : Nous allons procéder à l'adoption de la procédure d'urgence. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 05 juin 2024 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 11 juin 2024 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 05 juin 2024 et l'ordre du jour complémentaire publié le 07 juin 2024.

Considérant la publication tardive du projet de délibération propre 172024016 ;

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 06 juin 2024 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17^{ème} arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 31 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-091

OBJET : 172024013 Désignation du secrétaire de séance

M. BOULARD : La désignation du Secrétaire de séance est une obligation légale. Paul HATTE est désigné. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 05 juin 2024 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Paul HATTE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 31 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-092

OBJET : 172024014 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 07 mai 2024

M. BOULARD : Y a-t-il des observations ? J'ai pu en prendre connaissance. Je mets au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous en remercie.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 05 juin 2024

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 07 mai 2024 est adopté

Nombre de votants : 31 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

M. BOULARD : Je vous invite à bien lever la main pour les votes, puisque nos jeunes mini-maires et conseillers municipaux jeunes surveillent qui lève la main et qui ne lève pas la main. Je les accueille et je salue le public également nombreux ce soir.

DELIBERATION N° 17-24-93

OBJET : V172024035 Vœu relatif à la dénomination d'une voie ou un équipement municipal du 17e arrondissement en hommage à Geneviève de Galard, héroïne de la guerre d'Indochine et conseillère municipale du 17ème arrondissement

M. BOULARD : Mesdames et messieurs, chers élus, le 30 mai dernier, nous avons appris avec beaucoup d'émotion la disparition de Geneviève de Galard, figure de la guerre d'Indochine et du 17^e arrondissement. Cette grande dame n'avait vécu que par ou pour son devoir envers la France en choisissant de se mettre au service des blessés, des plus vulnérables tant pendant sa carrière militaire qu'une fois revenue à la vie civile. Infirmière militaire, convoyeuse de l'Armée de l'air, elle demande d'être affectée en Indochine alors que la guerre y fait rage, avec son lot de désolation et d'innombrables blessés. Elle convoie dans un premier temps les blessés de Diên Biên Phu, les rapatriant sur Hanoï, mais l'avion qui la transporte est cloué au sol par le feu ennemi. La voilà seule femme dans ce camp symbolique de la tragédie française en Indochine, armée d'une seule trousse de premier secours.

Incarnation de la bravoure au plus près du danger, elle soigne, soulage et reconforte les blessés et les mourants du camp du Diên Biên Phu. Jusqu'à la fin, l'ange de Diên Biên Phu, comme on la surnommait plus tard, fera preuve d'un engagement et d'un dévouement exemplaire, marquant par son sourire et sa douceur, qui lui vaudront d'être faite Chevalier de la Légion d'honneur et décorée de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures par le commandement du camp.

Revenue en France à la fin de la guerre, elle continue sa vie et sa mission au service des blessés aux Invalides puis dans le civil des personnes handicapées, notamment dans ses fonctions de conseillère du 17^e arrondissement, qu'elle occupa pendant 18 ans. Nous regretterons cette personnalité hors norme, chère Brigitte, chère Catherine, cher Jean-Didier et un certain nombre d'élus qui l'ont bien connue.

Je voulais, en mon nom et au nom de l'ensemble de notre conseil d'arrondissement, adresser nos sincères condoléances à ses proches, en particulier à son mari, le colonel de Heaulme, qui l'accompagnait devant le monument aux morts il y a encore quelques années. Ils ne rataient aucune commémoration patriotique. Afin de l'honorer dans le 17^e arrondissement, j'é mets le vœu qu'une voie ou un équipement municipal puisse porter son nom à l'avenir, le nom de Geneviève de Galard. En sa mémoire, élue du 17^e arrondissement, je vous propose une minute de silence.

Il est procédé à une minute de silence.

M. BOULARD : Je vous remercie. J'ai eu l'occasion de rencontrer ses fils. Un hommage national a été rendu par la présidence de la République et la France. J'ai pu dire à ses fils que nous allions prendre cette initiative évidemment, en lien avec la Ville de Paris et Laurence Patrice, adjointe à la maire sur ces sujets. J'ai dit également aux fils de Geneviève de Galard que nous nommerions cette salle des mariages Geneviève de Galard. Ils en ont été très émus, presque plus émus encore que pour la dénomination de rue. Voilà ce que je voulais partager ce soir. Je ne sais pas si vous voulez réagir. Madame TAÏEB.

Mme TAIEB : Merci, Monsieur le Maire. Évidemment, nous nous associons pleinement à l'hommage que vous venez de rendre à cette grande dame, Geneviève de Galard. Nous nous associons à votre proposition et nous voterons cette proposition.

M. BOULARD : Merci. Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Merci, Monsieur le Maire. Nous voterons également. Merci pour cet hommage.

M. BOULARD : D'autres prises de parole? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote sur cette proposition de dénomination. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Ce vœu est adopté à l'unanimité de notre conseil.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Michel Terrioux et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant la vie exceptionnelle de Geneviève de Galard, figure historique française et du 17^e arrondissement où elle a vécu de nombreuses années ;

Considérant qu'après l'obtention de son diplôme d'État d'infirmière en 1950 et sa réussite au concours de convoyeuse de l'Air et Infirmières pilotes secouristes de l'Air en 1952, elle intègre l'Armée de l'Air ;

Considérant que dès 1953 elle s'engage en tant que volontaire en Indochine pour servir les blessés français au plus près du danger ;

Considérant qu'elle se retrouve alors à Diên Biên Phu, où les soldats français sont encerclés et assiégés durant deux mois ;

Considérant que, seule femme présente sur le camp et équipée d'une simple trousse de premiers secours, elle soigne, soulage et reconforte les blessés et les mourants avec une abnégation totale et une douceur qui lui vaudront plus tard le surnom « d'Ange de Dien Bien Phu » ;

Considérant qu'en 1954, elle est faite chevalier de la Légion d'honneur et est décorée de la croix de guerre des Théâtres d'opérations extérieurs par le commandant du camp retranché de Dien Bien Phu ;

Considérant que son héroïsme est reconnu au-delà des frontières françaises, notamment aux Etats-Unis où elle est reçue la même année par le Président Eisenhower à la Maison-Blanche qui lui remet la médaille de la liberté ;

Considérant qu'à la fin de sa carrière militaire elle compte 1500 heures de vol, dont 433 en missions de guerre ;

Considérant que fidèle à son sens du service, elle dédie le reste de sa vie à s'occuper des personnes en situation de handicap une fois revenue en France en 1954 ;

Considérant qu'elle travaille ainsi au centre de rééducation des grands blessés des Invalides à partir de 1958 ;

Considérant qu'en 1983 elle devient conseillère municipale du 17^{ème} arrondissement en tant que déléguée aux personnes handicapées, fonction qu'elle occupe pendant 18 ans ;

Considérant qu'elle consacra ses dernières années à transmettre son histoire, notamment par la rédaction de ses Mémoires ;

Considérant qu'elle a toujours eu la conviction de n'avoir fait que son devoir pour la France ;

Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Michel Terrioux et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu qu'une voie ou un équipement municipal du 17^e arrondissement soit nommée en l'honneur de Geneviève de Galard.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024035

Nombre de votants : 31 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

M. BOULARD : Nous allons procéder à une suspension de séance pour évoquer une communication, le bilan d'activité du conseil municipal des jeunes. Il va être présenté par nos trois mini-maires.

La séance est suspendue de 19 heures 09 à 19 heures 19.

DÉLIBÉRATION N°17-24-094

OBJET : 2024 DGCP 2 Grand Paris : conventions de coopération entre la Ville de Paris et les territoires du Grand Paris

M. BOULARD : On va reprendre avec la convention de coopération avec la Ville de Neuilly dans le cadre des conventions d'intercommunalité. Une convention-cadre classique qui lie la Ville aux communes limitrophes comme moyen de participation de la Ville à la construction du Grand Paris. La Ville de Neuilly est limitrophe de notre arrondissement, notamment au niveau de la Porte Maillot, élément essentiel de l'axe majeur. Cette convention permet d'alimenter la réflexion en cours sur la réhabilitation de l'avenue de la Grande Armée, tout comme de parachever le réaménagement de la porte.

La convention mentionne aussi l'EHPAD extraterritorial du CASVP Galignani, que nous connaissons avec Hélène Jacquemont, qui est situé à Neuilly, mais qui dépend de la Ville de Paris, afin de savoir s'il peut être comptabilisé comme du logement social au sens de l'article 55 de la loi SRU. Je rappelle que cet EHPAD est le plus proche du 17^e et que de nombreux habitants du 17^e y sont accueillis. Il a fait l'objet d'un vœu lors du dernier conseil de Paris porté par notre collègue Hélène Jacquemont, qui demandait qu'un élu du 17^e puisse assister au conseil de vie sociale de cet établissement basé à Neuilly, mais qui concerne les habitants du 17^e, afin de garantir la transparence sur sa gestion.

La convention comprend également un volet sur la gestion du bois de Boulogne et de ses abords, qui a fait l'objet d'une MIE, chère Brigitte, que tu as suivi particulièrement lors du dernier conseil de Paris, mais pour laquelle le 17^e n'est pas concerné, puisque c'est plutôt frontalier du 16^e arrondissement. Je vous propose de voter cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris demande d'approuver :

- Les conventions de coopération cadre entre la Ville de Paris et :
 - La commune de Neuilly-sur-Seine (92),
 - La commune de Malakoff (92),
 - La commune de Gentilly (94),
 - La commune du Kremlin- Bicêtre (94),
 - La commune d'Ivry-sur-Seine (94),
 - La commune de Charenton-le-Pont (94),
 - L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (94),
- Le Protocole foncier avec la commune d'Ivry-sur-Seine (94).

Vu la loi 82- 1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la délibération 2019 SG 15 des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 ;

Vu la délibération 2019 SG 51 des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DGGP 2

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-095

OBJET : 2024 DFA 45 Cession d'un terrain 44 boulevard de Douaumont (17e)

M. BOULARD : Cette fois, on est à la lisière de la ville de Clichy. On est en face du SYCTOM, du centre de collecte, de tri des déchets. Le 29 mars dernier, nous avons reçu le groupe Duval, qui nous a présenté un projet de résidence étudiante sur cette parcelle Clichoise et du 17^e, qui comportera 60 chambres pour étudiants, 350 m² de locaux communs et services, la parcelle Clichoise se trouvant enclavée. Le groupe Duval a souhaité que son accès puisse se faire via une petite parcelle parisienne, objet de cette délibération, la ville n'en faisant aucun usage. J'ai évidemment sollicité un avis favorable de la direction de l'urbanisme. Cette demande a reçu un avis favorable du service local du domaine de Paris du conseil de patrimoine de la Ville. La Ville a accepté l'offre du groupe Duval à hauteur de 437624 euros pour la vente du terrain sans déplacement préalable, car la partie appartenant au domaine privé de la Ville. Y a-t-il des interventions sur cette délibération assez technique ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2241- 1 ;

Considérant que la Ville de Paris a acquis la propriété de la parcelle CA n°23, située 44, boulevard de Douaumont, dans le 17ème de Paris, par ordonnance d'expropriation du 10 octobre 1945 et décision d'expropriation du 17 mai 1946, dans le cadre de l'aménagement de la zone annexée de Clichy, bastion 44, opération 102 ;

Considérant que cette parcelle n'étant pas affectée à un service public, n'étant pas à l'usage direct du public et n'ayant pas fait l'objet de travaux en vue de la réalisation d'un projet public depuis son acquisition, elle relève du domaine privé de la Ville de Paris ;

Vu le courriel du Groupe Duval du 13 mai 2024 remettant à la Ville de Paris une offre d'acquisition de la parcelle CA n°23 situé 44, boulevard de Douaumont, Paris 17ème, au prix de 437 624 € ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 6 mai 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du Patrimoine en sa séance du 15 mai 2024 ;

Vu le projet en délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose de céder la parcelle cadastrée section CA n°23 située 44, boulevard de Douaumont, Paris 17ème, au Groupe Duval, au prix net vendeur de 437 624 €, et d'autoriser la signature d'une promesse de vente sous la condition suspensive d'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours autorisant le projet de résidence étudiante ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFA 45

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-096

OBJET : 2024 DU 106 Servitudes au profit de l'immeuble appartenant à la société GDG Investissements au 2 rue Fragonard (17e), dont une servitude de surplomb pour une isolation thermique par l'extérieur (ITE)

M. BOULARD : La DU 106 est une délibération technique liée à des servitudes au profit de l'immeuble qui appartient à GDG Investissements au 2 rue Fragonard au-dessus du RER Porte de Clichy. L'enseigne qui était au-dessus était Mondial Assistance, pour information. GDG Investissements, que nous connaissons, est le promoteur en charge de la réhabilitation de l'immeuble à cet endroit que nous avons rencontré pour travailler sur son projet, intégrer les demandes locales. Nous soutenons évidemment ce projet qui

va donner un vrai caractère à cet immeuble d'entrée de rue, marqueur urbain essentiel d'entrée dans le 17^e. L'architecte a pensé une réhabilitation en lien avec l'ABF qui conserve les marqueurs forts de l'architecture originelle.

Afin que ce nouveau bâtiment soit aux normes énergétiques, il est prévu une isolation thermique par l'extérieur qui entraîne un surplomb de quelques centimètres sur la toiture du gymnase Fragonard voisin. Voyez, c'est très technique.

Il est également prévu dans ce projet une végétalisation de la terrasse surplombant le gymnase de 700 m². Le groupe GDG Investissements, en bon voisin, a déjà pris contact avec la direction de la jeunesse et des sports de la Ville de Paris afin de leur présenter leur projet et l'ITE prévu. Une réunion a déjà eu lieu sur place. La direction de la jeunesse et des sports de la Ville de Paris a donné son accord. En retour des servitudes accordées, GDG Investissements sera redevable d'une indemnité de 140 000 euros à la Ville. Y a-t-il des observations? Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L 2122- 4 ;

Considérant que la Ville de Paris est propriétaire de plusieurs volumes faisant partie d'un ensemble immobilier situé sur la parcelle cadastrée DD n° 124, aux 16-30, rue Fragonard et 190T, avenue de Clichy, à Paris, 17^{ème} arrondissement ;

Vu l'état descriptif de division en volumes de la parcelle DD n° 124 du 9 février 1989 et l'état descriptif de division en volumes modificatif du 16 mai 1989 ;

Considérant que la société GDG Investissements a un projet de restructuration et d'extension par surélévation d'un immeuble de bureaux adressé 2, rue Fragonard, Paris 17^{ème} ;

Considérant que ce projet nécessite la constitution de servitudes grevant des volumes appartenant à la Ville de Paris, à savoir des servitudes de surplomb pour le débord d'éléments de façade dont une isolation thermique par l'extérieur (ITE), de vues et d'implantations pour les parties en surélévation ;

Vu le plan des servitudes à constituer référencé 2004/F10d en date du 21 mai 2024 ci-annexé ;

Vu le courrier en date du 17 mai 2024 dans lequel la société GDG Investissements a communiqué aux services de la Ville de Paris une proposition d'indemnités de 140 000 € pour la constitution de ces servitudes ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 30 mai 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du Patrimoine en sa séance du 15 mai 2024 ;

Vu le projet en délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'autoriser la constitution de servitudes grevant des volumes appartenant à la Ville de Paris, à savoir des servitudes de surplomb pour le débord d'éléments de façade dont une isolation thermique par l'extérieur (ITE) et des servitudes de vues et d'implantations pour les parties en surélévation ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DU 106

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-097

OBJET : 172023015 Adoption du budget supplémentaire 2024

M. BOULARD : Je cède la parole à Alix BOUGERET, première adjointe en charge de la santé, de la culture, de l'administration générale et des finances pour l'adoption du budget supplémentaire 2024.

Mme BOUGERET : Merci Monsieur Le Maire. La suite logique et conforme au vote en mai dernier de notre compte administratif, le 7 mai dernier : les crédits non mandatés en 2023 constatés lors de la dernière séance sont reportés et inscrits au budget supplémentaire en 2024, qui va être adopté par notre conseil d'arrondissement avant le vote au conseil de Paris.

Le budget supplémentaire de l'état spécial du 17^e s'établit à 1,63 million d'euros, ce qui porte les crédits ouverts pour l'année 2024 à 12,85 millions d'euros. L'objet ce soir est donc de présenter rapidement les mouvements que nous avons déjà évoqués le mois dernier, celui du budget de report, puisque le budget supplémentaire a pour objet la reprise du résultat 2023 à hauteur de 1,69 million d'euros, 715 000 euros pour les restes à réaliser, 975 000 euros constitutifs des reports libres d'emploi. Puis, un budget d'ajustement assez habituel vers le budget de fonctionnement de la Ville de Paris à hauteur de 57 000 euros au titre du remboursement de l'achat des végétaux réalisés par la DEVE.

Compte tenu de ces mouvements, le budget supplémentaire se répartit donc de la manière suivante. Pour la dotation d'investissement, le BS est de 406 000 euros, portant les crédits ouverts 2024 à 825 000 euros. En fonctionnement, le BS est de 1,2 million d'euros, portant les crédits ouverts 2024 à 12,03 millions d'euros. Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de ce rapport. Y a-t-il des explications de vote? Des interventions? Nous allons passer au vote. Tout était clair, comme d'habitude. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote?

Le Conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, relatifs à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon ;

Vu l'article L. 2511-45 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis rendu par la Commission réunie le 22 avril 2024 en application dudit article L. 2511-45 ;

Vu la délibération 2024 DFA 25 adoptée lors de la séance des 21, 22, 23 et 24 mai 2024 par le Conseil de Paris ;

Vu la notification de l'exécutif parisien en date du 3 juin 2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Première adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : Le budget supplémentaire 2024 est adopté en recettes et en dépenses.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-098

OBJET : 172024016 Délibération requérant l'engagement du Maire du 17e arrondissement, au nom et pour le compte du Conseil du 17e arrondissement, d'un recours au Tribunal administratif de Paris contre la décision de la Maire de Paris de mettre fin à la collecte pneumatique des déchets dans l'écoquartier Clichy-Batignolles

M. BOULARD : Nous poursuivons avec Alix BOUGERET.

Mme BOUGERET : Merci. Une délibération que nous vous proposons au titre du conseil d'arrondissement, qui fait suite à nos échanges en mai dernier au sujet de la collecte pneumatique dans le quartier Martin Luther King, qui fait suite également à un vœu que nous avons voté conjointement avec la majorité présidentielle sur ce même sujet. Vous le savez, la Mairie de Paris a décidé, après dix ans d'exploitation, d'arrêter le système de collecte pneumatique dans ce quartier malgré les 20 millions d'euros investis dans cet équipement et malgré les récurrentes alertes de la majorité du 17^e arrondissement pour rendre plus performant ce système en élargissant notamment le raccordement. Je ne vais pas revenir sur l'historique global de ce dossier.

Ce changement de mode de collecte des déchets, au-delà du déni de démocratie, puisque le conseil de Paris ne s'en est pas saisi, aurait dû être délibéré pour avis préalable à la décision de la maire de Paris de modifier un système de collecte, ce qui contrevient au Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-16, R.2224-26 et L.2511-13. Lors de la réunion publique qui avait eu lieu le

29 avril dernier, présidée par le maire du 17^e et en présence de l'adjoint à la maire de Paris Antoine Guillou, le maire du 17^e s'était engagé à regarder toutes les solutions possibles et toutes les solutions juridiques pour permettre la reprise de ce système. C'est l'objet de cette délibération, puisque nous sollicitons l'autorisation du conseil d'arrondissement pour autoriser le maire du 17^e à déposer un recours devant le tribunal administratif au nom et pour le compte du conseil du 17^e contre la décision de la maire de Paris de mettre fin à la collecte pneumatique dans le quartier Clichy-Batignolles.

M. BOULARD : Merci. Des interventions? Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le Conseil du 17^e arrondissement ;

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 2224-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R. 2224-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 2511-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris en date du 21 janvier 2022 portant règlement de collecte en vigueur ;

Vu le courrier circulaire de la Direction de la Propreté et de l'Eau en date du 25 mars 2024 annonçant la décision de la Maire de Paris de mettre fin à la collecte pneumatique des déchets dans l'écoquartier Clichy-Batignolles ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : Monsieur le Maire du 17^e arrondissement est autorisé à déposer, au nom et pour le compte du Conseil du 17^e arrondissement, un recours au Tribunal administratif de Paris contre la décision de la Maire de Paris de mettre fin à la collecte pneumatique des déchets dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 5

Abstention : 1

DÉLIBÉRATION N°17-24-099

OBJET : 2024 DAC 133 Subvention (14.100 euros) et convention avec l'artiste Le CyKlop pour la réalisation d'une intervention artistique dans le cadre du Budget participatif 2018 (17e)

M. BOULARD : Toujours Alix BOUGERET pour une délibération culture.

Mme BOUGERET : La DAC 133, c'est une subvention pour l'artiste Le CyKlop, qu'on commence à bien connaître dans le 17^e arrondissement, qui a déjà sévi le long de la rue de la Condamine, mais également du côté du passage Saint-Ange aux abords de l'école maternelle. L'artiste va habiller 120 poteaux de la rue Saussure au niveau de la résidence Jacques Balmat, sujet particulièrement suivi par mon collègue Christophe Ledran dans le cadre de son conseil de quartier, qui vient s'inscrire dans une démarche globale de mettre un peu d'art en ville dans le quartier. Il faut également voter évidemment la convention avec l'artiste et la subvention à hauteur de 14 000 euros. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel madame la Maire de Paris propose la signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention d'équipement à l'artiste Le CyKlop ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAC 133

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-100

OBJET : 2024 DAC 351 Subventions (8.200 euros) à sept associations au titre de l'action culturelle locale du 17^e arrondissement

Mme BOUGERET : C'est la traditionnelle enveloppe dite «Bloche» pour les crédits culturels aux associations locales. Nous vous proposons la répartition suivante. Enveloppe globale de 10000 euros chaque année pour nos associations culturelles, qui sont évidemment subventionnées par ailleurs autrement par la Ville de Paris. Alternative Culture pour un montant de 1500 euros. C'est notamment celle qui porte la voix du 17^e arrondissement. L'Assoce, qu'on connaît bien aussi, du côté du parc Martin Luther King pour 500 euros. Blanc Titane, qu'on connaît aussi du côté de la rue Berzelius et ses sélections dans le quartier pour 500 euros. Calliope, 2500 euros. Je ne vous présente plus Calliope. La compagnie Clarence pour 1200 euros. Ode et Lyre, qui intervient régulièrement dans nos écoles, pour 500 euros. Turbulences, boulevard de Reims, pour un montant de 1500 euros. Je suis certaine que Bertrand Lavaud a remarqué qu'il manquait des sous et des associations culturelles et il aura raison : deux associations n'ont pas encore fourni tous les documents nécessaires, mais cela ne saurait tarder. Je peux, en avant-première, vous dire qu'il s'agira de Paris Court Devant et les anciens de Carnot. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Blanc Titane, Compagnie Clarence, Calliope, Turbulences !, l'Assoce, Alternative Culture et Ode et Lyre ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAC 351

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-101

OBJET : 2024 DFPE 103 Subventions (10 987 091 euros) et avenants n°s 2, 3 et 5 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19^e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance

M. BOULARD : Nous passons à la DFPE 103, présentée par Aline BESSIS, adjointe au maire en charge des familles, de la petite enfance, du handicap et de l'égalité femmes-hommes.

Mme BESSIS : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Il s'agit ici de voter une subvention de 10987091 euros et des avenants à la Fondation Œuvres de la Croix Saint-Simon pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance, dont la capacité globale dans Paris est de 1523 places. Pour le 17^e arrondissement, une subvention de 932608 euros est allouée pour son établissement d'accueil de la petite enfance L'Ombelle situé 16 passage Pouchet, que nous sommes d'ailleurs allés inaugurer avec Monsieur le Maire il y a quelques mois. C'est réparti ainsi : 282161 euros pour le multiaccueil qui accueille 25 enfants et 650447 euros pour la crèche familiale qui dispose de 53 places. Si je calcule bien, cela fait en tout 78 places. Je vous propose, chers collègues, de voter favorablement cette demande de subvention.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées les 9 décembre 2021 et 1^{er} décembre 2022 par la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon et la Ville de Paris pour 26 établissements d'accueil de la petite enfance au forfait et 2 établissements d'accueil de la petite enfance hors forfait ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon,

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSI, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 103

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-102

OBJET : 2024 DFPE 115 Subventions (436 500 euros) conventions et avenant avec dix associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale dans l'ensemble des arrondissements de Paris et pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents / enfants situés dans les 11e, 13e, 15e, 18e et 19e arrondissements

Mme BESSIS : Il est proposé dans cette délibération de voter des subventions de 436500 euros, des conventions et des avenants à 10 associations pour le fonctionnement et la promotion de leurs services de médiation familiale et espaces de rencontres, dont la Maison des liens familiaux, dans l'ensemble des arrondissements de Paris pour le fonctionnement de leur espace de rencontres parents-enfants. En effet, il convient de soutenir et d'aider les parents face aux événements susceptibles de fragiliser la famille tels que les séparations. Il faut apaiser les conflits et organiser des temps de répit pour ces parents et ces enfants.

Paris se caractérise, comme malheureusement toutes les grandes agglomérations, par un nombre important de séparations de couples. Pour parler du 17^e arrondissement, nous avons la fondation Opej Baron de Rothschild qui propose, au sein de la Maison des familles et de la culture, un espace de médiation familiale pour être au plus proche des familles. Elle propose également de tenir ponctuellement des séances au siège de l'association dans le 17^e arrondissement situé rue Théodule-Ribot. En 2023, l'association a accompagné 108 bénéficiaires dans le cadre de 53 médiations familiales.

L'association la Maison de la médiation propose également 3 sites de médiation familiale, dont 1 dans le 17^e. Je vous demande donc, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention totale de 436 500 euros à dix associations et la signature de conventions et avenant ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSI, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 115

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-103

OBJET : 2024 DFPE/DAE/DDCT 118 – Subventions (939 400 euros) à 15 associations pour le fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants dans le 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20^e arrondissements - avec une convention annuelle et 13 avenants à convention

Mme BESSIS : Nous souhaitons ce soir voir voter une délibération concernant des subventions d'un montant de 939 400 euros à 15 associations pour le fonctionnement d'espaces ludiques de ludothèques et de ludomouv citoyennes. Leurs activités contribuent à renforcer le lien parent-enfant, notamment dans notre arrondissement, où vous voyez souvent ces ludomouv. De nombreux partenariats se consolident dans les quartiers autour du jeu : les écoles, les centres de loisirs, les structures de petite enfance et médicosociales.

Dans notre arrondissement, l'association L'Assoce anime une ludomouv citoyenne au parc Martin Luther King depuis 2019. L'acquisition récente par l'association d'un local en proximité lui permet de tisser des passerelles entre l'activité FabLab Createch, qui sont des ateliers de médiation culturelle et scientifique et la ludomouv. Nous avons eu également le plaisir d'accueillir la ludomouv dans le quartier des Ternes grâce à la volonté de Monsieur le Maire, plus spécifiquement à l'angle du boulevard Pereire et de l'avenue des Ternes, pendant 15 jours, pour la deuxième quinzaine du mois de mai. Les familles ont été très nombreuses à venir avec les enfants, qui en étaient ravis. Je vous demande donc, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 18/12/2021 et le 30/03/2022 par l'association « UDAF » et la Ville de Paris (9^o) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 07/03/2022 par l'association « CRL 10 » et la Ville de Paris ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 24/02/2022 par l'association « Au Temps du Jeu » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 25/02/2022 par l'association « Accessijoux » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 15/04/2022 par l'association « Le Périscope » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 30/03/2023 par l'association « ARBP » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 15/02/2022 par l'association « Florimont » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 30/03/2022 par l'association « L'Assoce » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 30/03/2022 par l'association « École Normale Sociale (ENS) » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 30/03/2022 et ses avenants notifiés par l'association « Home Sweet Mômes » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 30/03/2022 par l'association « Belle Ville ABV » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 24/02/2022 par l'association « Espace 19 » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 24/02/2022 par l'association « Strat aj'm' » et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 15 associations, la signature d'une convention annuelle et 13 avenants à convention pour le fonctionnement des espaces ludiques, des ludothèques et des ludomouv citoyennes parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSI, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 118

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-104

OBJET : 2024 DFPE 122 Subvention (1 207 575 euros) et avenants n°1 et n°3 à l'association GAN MENAHEM pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant

Mme BESSIS : Il s'agit ici de voter une subvention et des conventions d'objectifs à l'association GAN MENAHEM relatives au fonctionnement de ses 5 établissements d'accueil relatif à la petite enfance. La capacité d'accueil est de 399 places. La subvention est d'un montant global de 1207575 euros. Dans le 17^e arrondissement, nous avons une crèche très importante par le nombre d'enfants, la crèche Gan Kitov située 9 rue Jacques Ibert, qui accueille 114 enfants. Je vous demande, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association GAN MENAHEM et la Ville de Paris pour ses 4 établissements d'accueil de petite enfance ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 18 juillet 2023 par l'association GAN MENAHEM et la Ville de Paris pour l'établissement Gan Zalmi ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association GAN MENAHEM,

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSI, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 122

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-105

OBJET : 2024 DFPE 137 Animation d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans des relais petite enfance (RPE) – Subventions (733 806 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec cinq associations pour leurs actions dans Paris Centre et dans les 5e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements

Mme BESSIS : Il s'agit pour cette délibération de voter des subventions d'un montant global de 733806 euros, des avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 5 associations pour leurs actions dans différents arrondissements de Paris, dont le 17^e arrondissement, concernant l'animation d'ateliers en direction des professionnels de l'accueil individuel dans les relais petite enfance, les RPE. L'objet des relais petite enfance est de soutenir la qualité de l'accueil individuel du jeune enfant en accompagnant la professionnalisation des gardes d'enfants, l'accueil au domicile des parents et des assistants maternels et l'accueil au domicile des professionnels. Ces RPE sont des lieux gratuits d'information et d'accompagnement pour les professionnels et les enfants qui leur sont confiés et ont un impact positif sur les familles parisiennes et en particulier celles du 17^e arrondissement.

Au total, l'offre d'accueil individuel compte près de 16 000 places d'accueil entre les assistants maternels et les parents employeurs de garde d'enfants. Pour le 17^e arrondissement, l'association ABC Puériculture anime le RPE Le Petit Jardin avec la fondation de l'Œuvre de la Croix Saint-Simon, qui gère un RPE itinérant. L'association Crescendo anime également un RPE itinérant, les rendez-vous des assistants maternels et gardes d'enfants. Je vous propose, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Délibération adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par laquelle Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention et la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec les cinq associations suivantes : ABC Puériculture, Centre d'Action Sociale Protestant dans la région Parisienne, Crescendo, la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et La Maison de l'Enfance ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSI, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 137

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-106

OBJET : 2024 DSOL 29 : Subventions (79 000 euros) à 11 associations, et convention ou avenant avec trois d'entre elles, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et leurs familles

Mme BESSIS : Cette délibération a pour objet d'attribuer des subventions d'un montant global de 79000 euros à 11 associations et conventions ou avenants avec 3 d'entre elles pour leur action d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et leurs familles. Pour exemple, l'Union nationale des amis et des familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques, l'Unafam, située dans notre arrondissement au 101 avenue de Clichy, propose un accueil des proches, des entretiens individuels, qui sont réalisés par des accueillants bénévoles formés. L'Unafam organise des groupes de parole et des moments conviviaux.

Des cafés-rencontres permettent aux familles de sortir de leur isolement et de bénéficier de l'entraide entre participants. L'association organise également des formations et des conférences sur différents thèmes. Enfin, l'Unafam fait partie de notre conseil local du handicap et de l'accessibilité. Il est proposé spécifiquement pour l'Unafam une subvention de 23000 euros. Je vous demande donc, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511- 13, L. 2511- 14 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 79 000 euros à 11 associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSI, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 29

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-107

OBJET : 2024 DSOL 41 DAC : Subventions (75 500 euros) à 9 associations et avenant à conventions pluriannuelles d'objectifs avec 2 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

Mme BESSIS : C'est encore moi, mais c'est la dernière! Il est proposé de voter des subventions de 75500 euros à 9 associations pour leurs actions culturelles en direction des familles en situation de handicap. Dans notre arrondissement, l'association Turbulences, que nous connaissons tous, est née de la rencontre entre les artistes, les soignants et de jeunes autistes qui, ensemble, ont souhaité mettre en œuvre un espace de création artistique. L'association qui gère plusieurs établissements médicosociaux pour des personnes souffrant d'autisme et de troubles apparentés dispose d'un lieu d'art vivant, les Chapiteaux turbulents. Ils sont implantés depuis de nombreuses années dans notre arrondissement et nous en sommes fiers. Plusieurs disciplines sont proposées : le théâtre, la danse contemporaine, le trapèze. Vous avez retrouvé un des salariés de Turbulences dans le film *Hors normes*, qui faisait du trapèze, le héros du film, je dirais, Joseph. Aussi, la musique, le chant, l'écriture et la poésie.

Les spectacles de Turbulence sont de très grande qualité et les voisins aux alentours y participent. De nouveaux liens sociaux ont été noués. Il est prévu d'attribuer une subvention de 20000 euros sur le montant global de 75500 euros. Je vous demande, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à 9 associations et de signer un avenant aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec deux d'entre elles ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSI, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 41

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-108

OBJET : 2024 DDCT 39 DAE DSOL DASCO : Candidature Réseau EIF-FEL 4 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) du Ministère de l'Intérieur

M. BOULARD : Merci Aline. Nous allons passer aux délibérations rapportées par Hugues Charpentier, notre adjoint en charge de la sécurité, de la politique de la ville et du conseil de quartier Epinettes-Bessières.

M. CHARPENTIER : Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération habituelle, si je puis dire, puisqu'elle revient tous les ans dans ce conseil. Elle concerne le projet EIF FEL. Pour ceux qui n'ont pas suivi, c'est un réseau d'acteurs qui favorise l'intégration par l'apprentissage du français. C'est un réseau d'acteurs qui s'est déployé progressivement à Paris et qui est arrivé dans le 17^e en 2019. L'idée est de les autoriser à déposer une demande de subvention pour financer leur activité auprès du FAMI, qui est le fonds Asile migration intégration du ministère de l'Intérieur. Pas de sujet particulier. C'est une délibération que nous votons à chaque conseil. Je vous propose de voter favorablement.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Délibération adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le règlement (UE) n° 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;

Vu le règlement (UE) n°2021/1147 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds « Asile, migration et intégration » ;

Vu le décret n° 2022-713 du 27 avril 2022 relatif à la mise en œuvre des programmes européens de la politique de cohésion, de la pêche et des affaires maritimes, des migrations et des affaires Intérieures pour la période 2021-2027 ;

Vu le décret n° 2022-796 du 9 mai 2022 relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par le Fonds Asile Migration Intégration (FAMI), le Fonds pour la Sécurité Intérieure (FSI) et l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) pour la période 2021-2027 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 39

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-109

OBJET : 2024 DDCT 65 Autorisation donnée à la Maire de Paris de signer le contrat de ville parisien 2024-2030

M. CHARPENTIER : Le contrat de ville parisien, c'est le document officiel qui formalise les relations entre l'État et la Ville de Paris, mais aussi d'autres acteurs comme les bailleurs sociaux, par rapport à ce qu'on appelle la géographie prioritaire, c'est-à-dire les quartiers politiques de la ville, qui va définir pour les 6 ans à venir les orientations que nous prenons collectivement pour investir dans ces quartiers. Dans le 17^e, vous le savez, nous sommes concernés par la Porte de Saint-Ouen. Notre QPV n'a pas bougé. Il a le même périmètre. On est donc sur le même territoire en termes de géographie prioritaire État. Nous allons d'ailleurs présenter jeudi soir le contrat de territoire plus global qui sera signé avec l'État et préparé avec la mairie d'arrondissement en concertation avec l'ensemble des acteurs, ce qui nous a pris une bonne année de travail. Je vous propose de voter favorablement cette autorisation donnée pour signer le contrat de ville avec l'État.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions? Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14 ;

Vu la loi n°2014- 173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le contrat de Ville adopté par la délibération 2015 DDCT 13 du 16 mars 2015, et prorogé par avenant jusqu'en 2023 ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

Vu l'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 ;

Vu le décret n° 2023- 1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements ;

Vu le projet de délibération 2024 DDCT 100, par lequel Madame la Maire de Paris demande d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 65

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-110

OBJET : 2024 DDCT 100 Adoption de la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030

M. CHARPENTIER : Elle est liée à la 65. Elle concerne l'adoption de la carte parisienne des quartiers populaires pour le même échéancier, 2024-2030. Vous le savez sans doute, les critères retenus par l'État pour définir la géographie prioritaire sont assez limitatifs et assez peu adaptés à la situation de la vie parisienne, puisque nous avons une ville très dense avec une mixité de population très forte. Les seuls quartiers prioritaires QPV au sens de l'État ne permettent pas complètement de définir les zones sur lesquelles nous devons investir en priorité. C'est pour cela que la Ville a choisi de définir des quartiers populaires.

Nous avons déjà un quartier populaire autour de la Porte de Saint-Ouen, qui était plus large que le QPV. Désormais, sur la période 2024-2030, nous allons avoir non seulement un quartier populaire au nord de la Porte de Saint-Ouen légèrement élargi, puisqu'il va englober la villa Saint-Ange, globalement. C'est une bonne nouvelle, parce que c'était une incohérence de ne pas l'avoir incluse dans le précédent périmètre et parce qu'il y a des associations du côté de la villa Saint-Ange qui sont particulièrement actives et qu'on va pouvoir mieux soutenir parce qu'elles sont dans cette géographie prioritaire.

Un deuxième quartier populaire voit le jour autour de la Porte d'Asnières, qui englobe une bonne partie de la rue de Saussure, qui va nous permettre aussi de déployer des moyens supplémentaires pour favoriser l'émergence d'acteurs associatifs. On le sait, on en a besoin. Peut-être aussi nous pourrions accompagner d'autres projets, comme l'émergence d'un centre social que nous appelons de nos vœux depuis un moment avec le Maire.

Il est donc proposé d'adopter ici la carte des quartiers populaires. Je vous propose de voter favorablement.

M. BOULARD : Merci. Des observations? Madame PEREZ.

Mme PEREZ : Je ne suis pas très douée pour prendre la parole, mais je suis très heureuse aujourd'hui, parce que le choix d'une géographie populaire plus ambitieuse que celle qui ressort des indicateurs nationaux est très important, surtout dans la situation actuelle. Nous devons nous battre pour nos quartiers populaires. Aujourd'hui, 35 quartiers populaires englobent 21 quartiers prioritaires avec l'arrivée de la Porte d'Asnières, que j'appelais de mes vœux depuis très longtemps pour avoir vraiment milité pour plus d'associations sur ce quartier. On ne peut que se réjouir et être heureux aujourd'hui de cette nouvelle carte des quartiers populaires à Paris. Merci beaucoup.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Nous aurions dû recevoir le pacte des quartiers populaires pour ce conseil d'arrondissement, mais visiblement, il n'était pas tout à fait abouti. Je tiens à le dire, parce que c'était normalement lié à l'adoption de la nouvelle carte.

M. CHARPENTIER : La délibération a été retirée. Elle était là il y a quelques jours.

M. BOULARD : Oui. Elle n'a pas été présentée à ce conseil.

Mme PEREZ : Je pense qu'il y a encore des choses à ajouter pour avoir le détail. En tout cas, on sait qu'il y a un gros volet écologique avec l'apaisement du périphérique dans les axes, pour la situation sanitaire et sociale. L'apaisement des quartiers est vraiment très important.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Vous voyez la carte sur l'écran en haut à droite qui identifie les nouveaux quartiers populaires.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14 ;

Vu le contrat de Ville adopté par la délibération 2015 DDCT 13 du 16 mars 2015, et prorogé par avenant jusqu'en 2023 ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n° 2023- 1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements ;

Vu le projet de délibération 2024 DDCT 65, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 100

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-111

OBJET : 2024 DDCT 114 - DAC-DAE-DEVE-DJS-DSP-DSOL-DPE - Appel à projets Politique de la Ville. Subventions de fonctionnement (64 750 euros) à 20 associations pour le financement de 25 projets dans les quartiers populaires du 17ème arrondissement

M. CHARPENTIER : Cela concerne des subventions dans le cadre de la deuxième enveloppe de l'appel à projets politique de la ville. Cela concerne 25 projets pour 20 associations. Je vous épargne la litanie des associations et des montants, mais je voulais vous dire que sur cette deuxième enveloppe, nous avons privilégié quelques axes qui nous semblaient prioritaires sur le quartier : l'emploi, évidemment ; le sport avec l'intégration par le sport ; la parentalité, qui nous semble aussi un élément important sur le quartier. Nous avons eu l'occasion d'en parler avec un collectif de mamans et le Maire il y a quinze jours. Puis, tout ce qui concerne l'accès au droit, les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes. C'est pour un montant global de 64750 euros. Ce ne sont pas des subventions de fonctionnement, mais de projets. Je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Considérant que le renouvellement du contrat de Ville 2024-2030 étant en cours fin 2023/début 2024, et qu'en accord avec la Préfecture de Région, il a été décidé d'attribuer les subventions de l'Appel à Projet politique de la Ville dans le même cadre qu'en 2023 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu le projet de délibération 2024 DDCT 65, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu le projet de délibération 2024 DDCT 100, par lequel Madame la Maire de Paris demande d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 114

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-112

OBJET : 2024 DDCT 122 DPMP-DAE-DAC-DSOL-DSP-DFPE-DASCO-DJS-DPE-DEVE – Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (672 450 euros pour 39 associations et la réalisation de 88 actions)

M. CHARPENTIER : Cela concerne les conventions pluriannuelles d'objectifs signées tous les ans avec les associations. Ici, c'est l'association Projet 19 et ses actions en faveur de l'emploi qui sont concernées. Je propose de voter favorablement en soutien aux actions de cette association.

M. BOULARD : Merci beaucoup, 12 % des bénéficiaires de cette permanence d'écrivain public sont originaires du 17^e dans le 18^e. C'est pour cela que nous délibérons. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu le projet de délibération 2024 DDCT 65, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu le projet de délibération 2024 DDCT 100, par lequel Madame la Maire de Paris demande d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 122

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-113

OBJET : 2024 DDCT 123 Subventions (59 000 euros) à 10 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2025 du Budget Participatif

M. CHARPENTIER : Il s'agit là de subventionner une association qui va favoriser l'émergence de projets dans le cadre des budgets participatifs. Nous avons choisi de retenir cette année encore l'association Jeune & engagé qui avait fait le travail sur la Porte de Saint-Ouen. L'idée est de la focaliser sur une autre partie du territoire, parce que désormais, si vous avez suivi, nous avons un nouveau quartier populaire. Un des bénéfices de ceci est que nous avons une enveloppe de budget participatif modifiée sur ce territoire. L'idée est de déployer l'action Jeune & engagé à Porte d'Asnières pour favoriser l'émergence de projets sur ce secteur auprès des associations qui existent déjà et qui commenceront à émerger. Je vous propose de voter favorablement la subvention de 3000 euros.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée pour cette belle association Jeune & engagé qu'Hugues Charpentier avait découverte et qu'il a encouragée, qui se développe. Elle fait un gros travail auprès des jeunes. Elle va travailler sur le quartier de la Porte d'Asnières.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 10 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2025 du Budget Participatif, pour un montant total de 59 000 euros ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 123

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-114

OBJET : 2024 DPMP 3 Subventions (40 000 euros) et conventions avec 21 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville

M. CHARPENTIER : En réalité, c'est tagué DPMP, mais il s'agit d'un cofinancement de la DPMP dans le cadre de la politique de la ville. C'est pour cela que les noms que je vais vous donner auraient pu être donnés si c'était la DPMP. En fait, il s'agit de contribuer à la subvention de Jeune & engagé et le Labo de

la Ride. Ce n'est pas uniquement de la prévention de la délinquance, parce que le Labo de la Ride n'a pas trop de prérogatives en la matière, mais c'est un cofinancement politique de la ville. Évidemment, ce sont deux associations que nous connaissons bien et que nous aidons à se structurer s'agissant du Labo de la Ride. Je vous propose de voter favorablement.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Ville de Paris représentée par Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 21 structures parisiennes ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DPMP 3

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-115

OBJET : 2024 DSOL 106 DPMP DDCT : Subventions (187 800 euros) à 57 associations et 30 conventions dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques

M. CHARPENTIER : Il s'agit ici de subventionner des associations dans le cadre de la prévention des risques. Nous avons choisi de soutenir des acteurs installés, que nous connaissons, comme CEFIA, comme la fondation Jeunesse Feu vert, comme Jeune & engagé, aussi comme l'US Breton, avec qui nous allons organiser un boot camp en fin d'année, avec le 18^e, d'ailleurs.

Nous avons aussi choisi de soutenir cette fois-ci de nouveaux acteurs compte tenu de la réalité de notre territoire, notamment le CEPIJE Ozanam, qui ne recevait pas une subvention au titre de ce type d'action et qui, pourtant, occupe une place particulière dans l'arrondissement s'agissant des rixes, puisqu'ils sont à mi-chemin entre la Porte d'Asnières et la Porte de Saint-Ouen. Ils touchent un public potentiellement concerné sur les deux portes par ce sujet. Nous avons choisi de leur mettre le pied à l'étrier cette année pour voir ce qu'ils pouvaient faire.

Puis, une association de la Porte d'Asnières qui s'appelle 17 Évolution, que vous connaissez sans doute, a choisi d'organiser un tournoi de foot. C'est important, parce qu'on a souvent tendance à dire qu'on n'aide pas les associations de la Porte d'Asnières, mais là, nous allons les aider concrètement. Je vous propose de voter favorablement.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511- 13, L 2511- 14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris, propose l'attribution de subventions à 57 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes pour un montant total de 187 800 euros au titre de l'année 2024 ainsi que la signature de 30 conventions ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 106

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-116

OBJET : 2024 DAE 14 Subventions (6 626 000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi

M. BOULARD : Nous passons aux délibérations portées par Athénaïs de la Morandière, notre adjointe en charge du sport, de l'emploi et du développement économique.

Mme de la MORANDIERE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération a pour objet d'attribuer des subventions ainsi qu'un soutien financier à de nouveaux projets en faveur de structures menant des actions d'insertion professionnelle. Parmi les dispositifs favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, l'insertion par l'activité économique a été reconnue comme étant l'un des plus efficaces. Ces structures d'insertion s'adressent à des personnes qui ont des difficultés sociales et professionnelles et permettent des résultats positifs grâce à un accompagnement renforcé.

Dans le cadre du plan « Paris boost emploi », la Ville de Paris a fixé l'objectif du doublement du nombre de salariés en insertion au cours du mandat municipal. Les subventions de la Ville de Paris au SIAE qui vous sont proposées permettent un soutien à l'accompagnement et à l'encadrement des salariés en insertion.

Dans le 17^e arrondissement, il est proposé 37 000 euros à HALAGE pour qu'elle propose des ateliers de chantiers d'insertion pour l'entretien des espaces verts dans le 17^e, 18^e, 19^e et 20^e. 42 000 euros aux Enfants du canal pour des chantiers d'insertion également, pour des postes d'agents d'accueil, de logistique et de travailleurs au pair. 68 000 euros à ESPACE pour l'entretien des espaces verts et 39 000 euros à Coup d'main, qui est une SIAE basée dans le 17^e que nous connaissons bien, pour des postes de service à la personne (nettoyage, espaces verts, restauration collective, rénovation, secrétariat, accueil et gardiennage). Ces subventions permettront au SIAE d'accompagner 54 777 salariés en insertion.

Il est également proposé un soutien à la régie de quartier Passerelle 17^e qui va ouvrir prochainement avec le soutien du budget participatif et en lien avec École 42, une épicerie sociale et solidaire. Ce sera un lieu d'accueil, d'écoute et de rencontre des habitants. Une délibération pour soutenir en investissement ce projet à hauteur de 300 000 euros a été votée au conseil de Paris en mai 2024.

Ainsi, pour mener à bien ce projet en première année d'ouverture et proposer une subvention de fonctionnement, il s'agit de verser une subvention de fonctionnement de 35 000 euros. Afin de soutenir les projets et actions essentiels pour l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des observations? Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511- 1, L2512- 1, ainsi que l'article L3211- 1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention de fonctionnement à XX organismes et de l'autoriser à signer une convention avec ces organismes ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAE 14

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-117

OBJET : 2024 DJS 17 Subventions (107 400 euros) à huit associations localisées (dont trois conventions pluriannuelles d'objectifs) (17e)

Mme de la MORANDIERE : Cette délibération porte sur l'attribution de subventions à 8 associations sportives, dont 3 en conventions pluriannuelles d'objectifs. Le soutien aux associations sportives vise à agir en faveur du développement du sport, notamment pour les personnes éloignées d'une pratique sportive régulière, dont les publics féminins, les seniors et les personnes en situation de handicap. Le montant des subventions tient compte des actions proposées, de leur évolution et du nombre de licenciés. Il nous est proposé ce soir d'attribuer des subventions annuelles de fonctionnement pour un montant total de 107400 euros, ainsi que la signature de conventions pour trois associations signataires de TPO : 10000 euros pour l'OMS 17, 73500 euros pour le SCUF, qui est un club multisports et 13000 euros pour le club sportif Pouchet, qui pratique du volley, du karaté et de la lutte. Ce sont des associations reconnues pour la qualité de leur encadrement et engagement auprès des habitants du 17^e.

Il est proposé également des subventions à cinq associations localement dans le développement de la pratique sportive et qui seront hors CPO. 4000 euros pour l'Amicale des pongistes, qui propose du tennis de table; 1500 euros pour l'association sportive André Malraux pour du multisports scolaire; 1400 euros pour l'association Maria Deraismes pour du multisports scolaire également; 2000 euros pour la GYM 17; et 1500 euros pour l'HIFK, qui propose du hockey. Ces associations sportives ont un rôle essentiel dans la vie sportive du 17^e et contribuent au développement de la pratique sportive. Ainsi, chers collègues, je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. ZIADY : Merci, bonsoir à tous. Je voulais prendre la parole pour ajouter quelques précisions et dire que dans ces délibérations, la plupart des subventions augmentent. Je pense que c'est à saluer. Il est positif que la Ville de Paris soutienne les associations sportives du 17^e et donne un peu plus chaque année. L'OMS du 17^e, c'est quand même deux fois plus que ce qu'on donne pour les autres OMS à Paris. On

attend de l'OMS 17 plus d'action et plus d'engagement. Le club sportif Pouchet, cela augmente. L'Amicale des pongistes du 17^e, cela augmente. Les associations sportives des collègues André Malraux et Maria Deraismes, c'est à peu près trois fois plus que ce qu'on donne pour d'autres établissements scolaires dans d'autres arrondissements. Je tenais à le signaler, parce que ça n'a pas été précisé. Il y a des associations qui font du bon travail. Je trouve qu'on travaille en bonne intelligence avec la Mairie du 17^e sur ce qui est fait au niveau associatif. Il faut que cela se développe et nous aiderons les projets qui se développeront sur le sport.

M. BOULARD : Merci, Karim ZIADY, pour ces précisions. Heureux de ces subventions en hausse. On remercie la Ville de Paris. C'est aussi la preuve du dynamisme du tissu associatif sportif du 17^e, qui ne se limite pas aux clubs, mais qui est aussi développé dans les collèges et qui a beaucoup de projets. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10- 1 ;

Vu le décret n° 2021- 1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10- 1 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Vu le contrat d'engagement républicain approuvé par le décret susvisé ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature de trois conventions pluriannuelles d'objectifs et l'attribution de subventions de fonctionnement à huit clubs sportifs parisiens intervenant dans l'arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DJS 17

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-118

OBJET : 2024 DDCT 88 Subventions (22.750 euros) à vingt-deux associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 17^{ème} arrondissement

M. BOULARD : La parole est à Philippe Guerre, adjoint en charge de l'animation, des événements, de la vie associative et du conseil de quartier La Fourche-Guy Môquet.

M. GUERRE : Merci, Monsieur le Maire. La subvention de 22750 euros à 22 associations sur la quote-part du fonds d'animation locale attribué au 17^{ème} arrondissement. Ce fonds est réparti entre les arrondissements sur la base de critères démographiques avec une majoration pour ceux qui ont les quartiers relevant de la politique de la ville. Sa mise en œuvre est encadrée par des dispositions de droit commun en matière d'octroi de subventions, à savoir le respect de l'intérêt local, les principes de la République et du service public parisien, de l'envoi du compte-rendu d'emploi des fonds alloués et de principes de transparence à l'égard d'une association de territoire.

Dans ce cadre, la Mairie du 17^{ème} a retenu les associations suivantes. L'Amicale locataire du 190 avenue de Clichy, 500 euros; l'Amicale pongiste du 17^{ème} arrondissement, 1500 euros; l'Amicale du 228 rue de Courcelles, 1000 euros; Arian'Art Compagnie, 500 euros; l'association Laure Volpato Arts au diapason, 500 euros; l'association sportive des Jauggernautes de Paris, 500 euros; Ateliers éducatifs, culturels et sportifs (AECS), 750 euros; Calliope, 2000 euros; centre paroissial d'initiative jeune Ozanam, 1000 euros; Clarence, 1500 euros; collectif Regards croisés, 1000 euros; CQFD Bessières, 1500 euros; Ecoute Habitat, 500 euros; FISPE, 1000 euros; La Cloche, 500 euros; L'Assoce , 500 euros; Le Filon, 500 euros; Le Laboratoire de la Ride, 1000 euros; Les Amis de la Place Clichy, 500 euros; Les Chœurs Saint-Ferdinand-des-Ternes, 1500 euros; Sporting club universitaire de France (SCUF), 3000 euros; et Tango en Red, 1500 euros, ce qui fait un total de 22750 euros. Je vous demande un avis favorable.

M. BOULARD : Merci beaucoup, Philippe, pour la préparation de ce fonds d'animation locale qui fait l'objet d'un comité d'examen, de sélection. Les candidatures sont nombreuses. Il était présidé par Alix BOUGERET, en présence de Karim ZIADY, que je veux remercier également, associé à ces choix toujours difficiles, mais je crois qu'il y a une belle diversité. Vous voyez à l'écran la proportion entre le sport, la culture, la jeunesse et les activités sociales. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511- 14 ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à vingt-deux associations ;

Sur le rapport présenté par M. Philippe GUERRE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 88

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-119

OBJET : 2024 DASCO 62 Caisse des écoles (17ème) – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2024 (8.045.865 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

M. BOULARD : La parole est à Sonia HAZARABEDIAN, notre conseillère déléguée à l'alimentation scolaire et à l'alimentation durable pour la DASCO 62.

Mme HAZARABEDIAN : Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération concerne un avenant à la convention 2022-2024 et un ajustement de la subvention 2024 à un montant de 8045865 euros au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Cet ajustement d'un montant de 45865 euros intervient dans le cadre de la reprise à partir de septembre 2024 de la gestion du collège Mallarmé par la Caisse des écoles du 17^e comme prévu notamment dans la délibération 2021 DASCO 51 des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 relative à l'intégration dans le périmètre desservi par chaque Caisse des écoles de l'ensemble des collèges de leur ressort.

Cette subvention prend dans un premier temps en compte le transfert des missions RH et administratives à la Caisse des écoles du 17^e, afin d'assurer les inscriptions en cours et la rentrée dans des conditions favorables. Un second versement relatif à la reprise par la Caisse des écoles du 17^e du marché de prestations de repas actuellement contracté par le collège sera opéré ultérieurement sur la base des inscriptions à la rentrée scolaire. Je vous propose, chers collègues, d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121- 29, L.2511- 2, L.2511- 13, L.2511- 29 ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.212- 10, L.213- 1, L.213- 2 et suivant s ;

Vu la délibération 2010 DASCO 1 G du Conseil de Paris des 10 et 11 mai 2010 fixant la tarification et le financement des services de restauration scolaire et d'internat des collèges publics parisiens, hormis ceux qui sont situés dans un ensemble immobilier comportant à la fois un collège et un lycée ;

Vu la délibération 2014 DASCO 1066 G du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2014 fixant les tarifs de restauration scolaire et d'internat des collèges publics parisiens à compter de la rentrée scolaire 2015 ;

Vu la délibération 2021 DASCO 51 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 organisant la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens ;

Vu la délibération 2021 DASCO 63 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024 ;

Vu la délibération 2023 DASCO 132 du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023 attribuant à la Caisse des écoles du 17^{ème} arrondissement une subvention pour 2024 (8.000.000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et approuvant l'avenant pour 2024 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024 ;

Vu la délibération 2023 DASCO 140 du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023 fixant le montant des contributions de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2024 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée à signer, avec la Caisse des écoles du 17^{ème} arrondissement, un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et propose de modifier le montant la subvention 2024 en conséquence et de le porter dans un premier temps à 8.045.865 euros ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, conseillère du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 62

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-120

OBJET : 2024 DASCO 63 Collèges publics – Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2024 (269 431,20 euros) aux services de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration autonome

Mme HAZARABEDIAN : C'est une délibération qui concerne la modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2024, soit 269 431,21 euros au service de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration autonome. En ce qui concerne le 17^e, cette délibération fait suite à la précédente, relativement au transfert de l'exploitation des services de restauration à la Caisse des écoles du 17^e pour le collège Mallarmé, qui implique donc de modifier la quote-part correspondant à la période de septembre à décembre, qui était attribuée initialement au collège. Je vous remercie, chers collègues, d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121- 29, L.2511- 2 et L.2512- 1 ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.213- 1, L.213- 2 et suivants ;

Vu la délibération 2010 DASCO 1 G des 10 et 11 mai 2010 fixant la tarification et le financement des services de restauration scolaire et d'internat des collèges publics parisiens, hormis ceux qui sont situés dans un ensemble immobilier comportant à la fois un collège et un lycée ;

Vu la délibération 2014 DASCO 1066 G des 15, 16 et 17 décembre 2014 fixant les tarifs de restauration scolaire et d'internat des collèges publics parisiens à compter de la rentrée scolaire 2015 ;

Vu la délibération 2021 DASCO 51 des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 portant organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens ;

Vu la délibération 2023 DASCO 140 des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023, fixant le montant des contributions de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2024 ;

Vu la délibération 2024 DASCO 62 par laquelle sont approuvés le principe de l'intégration des collèges Pierre Alviset, Georges Courteline et Stéphane Mallarmé dans le périmètre des Caisses des écoles de leurs arrondissements respectifs, ainsi que les subventions complémentaires attribuées auxdites Caisses des écoles ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose de modifier les contributions aux services de restauration et d'internat (269 431,20 euros) au profit des 3 collèges dont le service de restauration autonome sera transféré à la Caisse des écoles de leur arrondissement au 1^{er} septembre 2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, conseillère du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 63

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-121

OBJET : 2024 DEVE 47 Subvention à 10 associations (11 projets) pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable pour des publics résidant principalement dans des quartiers populaires (76 000 euros)

Mme HAZARABEDIAN : Cette délibération concerne une subvention à dix associations et onze projets pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable pour des publics résidant principalement dans des quartiers populaires, pour un montant global de 76000 euros. En ce qui concerne le 17^e, il s'agit de l'association École comestible avec laquelle nous échangeons déjà depuis 2022, qui intervient dans tout Paris depuis 2019. Elle a été créée en 2019. Elle a pour mission d'éduquer à l'alimentation et au goût de la terre à l'assiette à travers des ateliers culinaires, la création de jardins pédagogiques dans les cours d'école et l'accompagnement des services de restauration scolaire. Leur volonté est de faire entrer l'alimentation dans les écoles et de changer les comportements alimentaires jusque dans les foyers grâce à un programme qui intègre une progression pédagogique.

Une école primaire REP sera donc prochainement identifiée dans le 17^e arrondissement en concertation avec la Mairie d'arrondissement et six classes au total seront bénéficiaires de 36 ateliers et quatre sorties comestibles à définir selon un calendrier qui doit être coconstruit avec l'équipe pédagogique. Le budget prévisionnel pour la prochaine année scolaire pour le 17^e est de 10000 euros. Je vous remercie, chers collègues, d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver le versement de subventions de la Ville de Paris à 10 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable pour des publics jeunes et adultes résidant principalement dans des quartiers populaires ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, conseillère du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DEVE 47

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-122

OBJET : 2024 DSOL 62 Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris (3 439 084 euros)

M. BOULARD : La parole est à Hélène Jacquemont, conseillère de Paris en charge des affaires sociales, des seniors, de la prévention de l'autonomie et de l'inclusion numérique.

Mme JACQUEMONT : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit là de voter une subvention pour les Maisons des aînés et des aidants qui sont des dispositifs d'appui à la coordination, anciennement les CLIC (centres locaux d'information et de coordination gérontologique). La Maison des aînés et des aidants du 17^e est située dans le 18^e arrondissement. Elle couvre plusieurs arrondissements de Paris dans son quartier nord-ouest. Nous allons donc voter un financement de 527 600 euros à la Maison des aînés et des aidants nord-ouest portée par l'association Réseau Quiétude. J'en profite pour saluer l'investissement important des professionnels qui sont dans cette équipe qui s'est créée, notamment le forum sur l'isolement interprofessionnel que nous organisons avec le 8^e arrondissement après-demain pour travailler sur ce sujet phare dans le cadre du bien vieillir de nos aînés.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511 -13 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération 2022 DSOL 124 en date des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 autorisant Madame la Maire de Paris à intégrer les Maisons des Aînés et des Aidants (M2A) au titre des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) au Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) et

les contrats d'objectifs et de moyens des M2A-DAC en cours de signature entre l'ARS, la Ville de Paris et le gestionnaire de chaque M2A-DAC ;

Vu la délibération 2024 DSOL 18 portant sur la signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'ARS, la Ville de Paris et les M2A-DAC et sur l'engagement juridique par convention annuelle au titre du Fonds d'Intervention Régional et de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une participation de fonctionnement aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination) au titre de l'année 2024 comprenant l'approbation de mesures de revalorisations salariales 2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 62

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-123

OBJET : 2024 DSOL 75 Subventions (455 400 euros) Conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

M. BOULARD : Toujours Hélène Jacquemont pour la DSOL 75, avec un vœu qui était rattaché et qui est retiré, parce que la CNIL a communiqué sur l'accompagnement numérique des seniors pendant les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024. C'était l'objet de notre vœu. Depuis, nous avons eu des informations, donc il est retiré.

Mme JACQUEMONT : Merci, Monsieur Le Maire. Cette délibération est effectivement très importante, puisqu'il s'agit d'attribuer une subvention à des associations qui travaillent pour favoriser l'inclusion numérique. Concernant le 17^e arrondissement sont concernés l'association SLASHFIT qui organise des sessions d'aide numérique au restaurant des Ternes et à la résidence autonomie la Jonquière, ainsi qu'une subvention pour les PIMMS, qui interviennent à la Maison des possibles pour offrir une aide numérique aux familles chaque semaine.

Je voudrais rappeler que des ateliers numériques pour les seniors sont animés par la conseillère numérique de la Mairie et des volontaires de l'Heure civique tous les mercredis sur inscription chaque

semaine, que la Mairie du 17^e organise également des ateliers numériques avec Orange. Enfin, nous avons pris l'initiative d'organiser des ateliers numériques pour créer son pass Jeux à partir de la semaine prochaine, probablement, parce que nous recevons de nombreux messages d'habitants du 17^e qui éprouvent des difficultés pour émettre ce pass. Pour avoir moi-même testé le dispositif, c'est assez compliqué. Il faut prévoir 50 minutes pour émettre un papier pour un déplacement. La Mairie du 17^e a été réactive. Nous mettons donc en place une équipe de soutien en plus de ce que la Mairie de Paris va prévoir. Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Monsieur ZIADY.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Je remercie Madame Jacquemont pour son intervention. Je remercie la Mairie du 17^e pour les initiatives prises. Je pense aussi que si la Ville doit organiser des sessions de formation supplémentaires, il faut qu'elle le fasse. Il est vrai que le pass Jeux stresse beaucoup de monde, alors que tout le monde n'est pas concerné. Ce n'est pas facile à comprendre. Beaucoup d'informations sont disponibles sur le site de la préfecture de police, il y a aussi Paris Info Jeux où il y a une foire aux questions et pas mal de réponses déjà disponibles, mais il faut effectivement continuer de former pour rassurer tout le monde.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511- 13, L 2511- 14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de financements à 28 associations pour soutenir des actions favorisant l'inclusion numérique dans un cadre conventionnel ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 75

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-124

OBJET : 2024 DSOL 88 DDCT/DFPE/DAE/DEVE/DASCO/DSP : Subventions (6 798 318 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global au titre de l'année 2024

Mme JACQUEMONT : Il s'agit cette fois-ci d'adopter une subvention de 287158 euros au titre de l'année 2024 attribuée à l'association CEFIA, 102 rue de la Jonquière, que vous connaissez bien; et une subvention de 17358 euros attribuée à l'association Centre social et culturel Porte de Pouchet, que le Maire vient d'inaugurer début juin. J'en profite pour remercier les professionnels et les bénévoles qui s'impliquent dans toutes les actions menées par ces centres sociaux, actions fondamentales pour favoriser le bien vivre ensemble.

M. BOULARD : Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 19 avenants avec les associations gestionnaires des centres sociaux et la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris, et propose la fixation de la participation financière de la Ville de Paris, de 6 734 318 euros au titre de l'année 2024, au fonctionnement de ces équipements.

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 88

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-125

OBJET : 2024 DVD 52 Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000€ en fonctionnement et 177 500 € en investissement) et conventions associées

M. BOULARD : Nous passons aux délibérations rapportées par Christophe LEDRAN, notre adjoint à la coordination des travaux sur l'espace public, de suivi des chantiers et des mobilités, en charge du quartier Pereire-Malesherbes.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération concernant un package de subventions à des associations dans le cadre du Plan vélo 2021-2026, il y a deux volets. Un premier concerne la réalisation des aménagements structurants et un deuxième concerne l'accompagnement de la pratique et de l'apprentissage du vélo en milieu urbain dense au travers de vélo-écoles et de développement de services, notamment d'entretien et d'autoréparation. C'est dans ce cadre qu'il nous est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement et d'investissement à vingt associations parisiennes autour de la promotion et de l'aide à l'utilisation du vélo en ville, donc trois intervenants plus particulièrement sur le territoire du 17^e arrondissement.

5000 euros à l'association Séjours sportifs et solidaires, plus connue sous le nom de La Ressourcerie sportive, qui propose des stages d'initiation à la réparation vélo et des stages vélo-écoles et qui est situé dans le quartier politique de la ville du 17^e arrondissement. Elle a pour but de contribuer à la promotion active du sport responsable et du sport zéro déchet. Pour la première fois, elle organisait une bourse aux vélos dans le 17^e arrondissement.

28 000 euros en budget de fonctionnement et 7 000 euros en investissement à l'association MDB (Mieux se déplacer à bicyclette), que nous connaissons bien, qui est la première association cycliste créée en Île-de-France et qui, auprès des cyclistes et des non-cyclistes, a un rôle d'éducation et de conseil qui porte plus particulièrement sur la sécurité et la prévention des accidents et qui propose des cours de vélo dans sa vélo-école du 17^e arrondissement. Elle organise aussi les traditionnelles bourses aux vélos tous les ans, la dernière ayant eu lieu en même temps que le forum des mobilités à l'école Berthier il y a une dizaine de jours. C'est une association qui nous a également permis d'organiser une halte de sa Convergence, qui est une grande randonnée cycliste francilienne. Pour la première fois, cette Convergence a transité par le territoire du 17^e, avec deux points de jonction pour les cyclistes du 17^e ou des environs qui ont pu rejoindre ce grand cortège de vélos.

La dernière subvention porte sur un montant de 60 000 euros de fonctionnement à l'association RéPAR, le réseau parisien des ateliers vélo participatifs et solidaires, qui agit principalement sur le territoire des quartiers politiques de la ville. Il fédère les ateliers d'autoréparation. Je vous demande de bien vouloir émettre un avis favorable, s'il vous plaît.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 14 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec les associations 3S – Séjour Sportif Solidaire ; Animation, Insertion, Culture et Vélo ; Association d'Action d'Insertion Sociale (ANAI) ; Cocyclette ; Comité Départemental de Cyclotourisme de Paris - Codep 75 ; Cycl'Avenir ; Cyclocube ; Développement Animation Vélo Solidaire ; Études et Chantiers Solicycle; La Cyclofficine ; La Petite Rockette ; Le Petit Biclou ; Mieux se Déplacer à Bicyclette ; Association ODA Vélo Club ; Paillettes et Cambouis ; Paris Université Club ; Régie de Quartier du 19e ; RÉPAR ; Rosa-Parks Paris et Vélo École du 20eme des conventions leur attribuant des subventions de fonctionnement et d'investissement pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DVD 52

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-126

OBJET : 2024 DVD 65 Lignes de bus de quartier à Paris (Charonne 20è – Bièvre-Montsouris 13è- 14è – Ney-Flandre 18è- 19è – Batignolles-Bichat 17è- 18è – Brancion-Commerce 15è) - Convention de délégation de compétence d'Île-de-France Mobilité à la Ville de Paris

M. BOULARD : Il y a un vœu rattaché.

M. LEDRAN : Nous passons du transport individuel au transport collectif pour les fameuses petites traverses de quartier. Au total, il y a cinq lignes de bus dans Paris qui desservent sept arrondissements. Nous sommes plus particulièrement concernés par la fameuse traverse Batignolles/Bichat qui dessert le 17^e et le 18^e depuis le 10 décembre 2011. Ces traverses ont pour vocation de proposer une offre complémentaire au réseau de bus classique et ont surtout une vocation sociale, au plus près des territoires, puisqu'ils doivent permettre de desservir les quartiers politique de la ville, des marchés alimentaires, des établissements et des équipements administratifs de proximité.

Le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui est que la Ville de Paris a reçu délégation de compétence par une convention du Syndicat des transports d'Île-de-France, qui est devenu d'IDFM (Île-de-France Mobilités) pour l'organisation et le fonctionnement de cette traverse Batignolles/Bichat dans le 17^e. L'exploitation de ce service a été confiée par la Ville de Paris à la RATP. Afin de poursuivre l'exploitation de ce service de bus de quartier au-delà de l'échéance du 31 décembre 2024, mais aussi pour permettre à la Ville de procéder au renouvellement de ses nombreux contrats d'exploitation de lignes qui arrivent à échéance, on nous propose aujourd'hui de conclure une nouvelle convention unique de délégation de compétences avec Île-de-France Mobilités. Je vous remercie de bien vouloir émettre un avis favorable.

Un vœu est rattaché. Je vais le présenter. Il sera rattaché. Nous voterons à la fois pour la délibération et pour le vœu. Le vœu rappelle l'existence de cette navette qui a été voulue, je le rappelle, par la Mairie du 17^e et par l'équipe municipale. Depuis 2011, l'équipe municipale, au long des différentes mandatures, a beaucoup investi sur cette navette pour essayer de la rendre la plus utile possible pour les habitants. Son terminus est Porte de Saint-Ouen. Nous l'avons récemment prolongé à notre demande en passant par Cardinet, notamment depuis l'arrivée de la ligne 14. Elle dessert maintenant les abords du parc Martin Luther King. Avec Monsieur le Maire et les équipes municipales, nous nous adressons pour cela à la Ville de Paris, parce que c'est bien normal, pour que la Ville de Paris demande à la RATP un bilan chiffré du fonctionnement et de la fréquence de la traverse.

Ce sont des éléments que nous avons par ailleurs, mais il y a d'autres éléments dans ce vœu, qui est d'étudier une meilleure desserte pour le quartier Pouchet-Saint-Ouen. On peut encore améliorer cette desserte pour qu'elle soit plus utile. Les besoins du moment peuvent changer. On sent que cette navette peut être plus utile qu'elle ne l'est actuellement. Il s'agirait aussi de mettre en place un affichage digital indiquant les temps d'attente entre chaque passage de la traverse et enfin, d'afficher sur chaque arrêt le nouveau plan de circulation de la traverse.

M. DUMESNIL : Les premières traverses ont été créées il y a une vingtaine d'années. Elles rendent de grands services localement, notamment pour les personnes âgées pour desservir les commerces et les lieux administratifs. Je regrette qu'Île-de-France Mobilités se soit dessaisie de ce service. Je me réjouis que la Ville ait pris ses responsabilités pour le maintenir. Évidemment, nous voterons pour cette délibération. Concernant le vœu d'une amélioration du service proposé, nous voterons également pour.

M. BOHBOT : Je ne prendrai pas part au vote en raison de mon appartenance à IDFMobilité et au conseil d'administration du Conseil régional.

M. BOULARD : Au titre de votre mandat de conseiller de Paris.

M. BOHBOT : Je me suis trompé.

M. BOULARD : Qui est pour la délibération? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée. Le vœu : qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Votée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu l'ordonnance n° 59- 151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;

Vu le décret n° 59- 157 du 7 janvier 1959 modifié, relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;

Vu le décret n° 2005- 664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Île-de-France ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.2511- 1 et suivants;

Vu la délibération du Conseil du STIF du 11 juillet 2000 portant approbation des principes de sectionnement applicables sur les lignes régulières de voyageurs ;

Vu la délibération du Conseil du STIF n° 2007/0048 du 14 février 2007 relative aux dessertes de niveau local ;

Vu la délibération n°2018 DVD 2-G du Conseil de Paris des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 approuvant la délégation de compétence d'Île-de-France Mobilités à la Ville de Paris, pour l'organisation des trois Traverses parisiennes Charonne (20è), Bièvre Montsouris (13è- 14è) et Ney Flandre (18è- 19è) ;

Vu la délibération n°2018/448 du Conseil d'Île-de-France Mobilités du 9 octobre 2018 portant délégation de compétence à la Ville de Paris pour l'organisation de dessertes de niveau local ;

Vu la convention conclue le 20 novembre 2018 avec la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) pour l'exploitation des traverses de Charonne, Bièvre Montsouris et Ney Flandre, et son avenant ;

Vu la convention de délégation de compétence notifiée par Île-de-France Mobilités le 19 novembre 2018 ;

Vu la délibération n°2010 DVD 56 G des 8 et 9 février 2010 du Conseil de Paris modifiée par les délibérations n°2011 DVD 182- G des 12 et 13 décembre 2011 et n°2018 DVD 1-G des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018, approuvant la délégation de compétence d'Île-de-France Mobilités à la Ville de Paris, pour l'organisation de la traverse Batignolles-Bichat (17è- 18è) ;

Vu la délibération n°2010/0121 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 17 février 2010 portant délégation de compétence à la Ville de Paris pour l'organisation de dessertes de niveau local ;

Vu les délibération n°2011/0390 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 1er juin 2011 et n°2018/449 du Conseil d'Île-de-France Mobilités du 9 octobre 2018, approuvant respectivement les avenants n°1 et n°2 à la convention du 17 février 2010 ;

Vu le marché de prestations de service notifié le 16 août 2017 à la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) pour l'exploitation de la traverse Batignolles-Bichat ;

Vu la convention de délégation de compétence notifiée par Île-de-France Mobilités le 19 novembre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2012 DVD 96G des 9 et 10 juillet 2012 modifiée par la délibération n° 2021 DVD 8 des 13, 14 et 15 avril 2021, approuvant la délégation de compétence d'Île-de-France Mobilités à la Ville de Paris, pour l'organisation de la traverse Brancion-Commerce (15^e) ;

Vu la délibération n°2012/0216 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 11 juillet 2012 portant délégation de compétence à la Ville de Paris pour l'organisation de dessertes de niveau local ;

Vu la délibération n°2021041 4- 104 du Conseil d'Île-de-France Mobilités du 14 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 à la convention du 11 juillet 2012 ;

Vu le marché de prestations de service notifié le 5 décembre 2019 au groupement Autocars Dominique/Be-Green/Autocars Delion pour l'exploitation de la traverse Brancion-Commerce ;

Vu la convention de délégation de compétence notifiée par le STIF le 15 novembre 2012, et ses avenants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec Île-de-France Mobilités la convention par laquelle ce dernier délègue à la Ville de Paris sa compétence pour l'organisation des cinq lignes de bus de quartier « Traverse de Charonne », « Traverse Bièvre-Montsouris », « Traverse Ney-Flandre », « Traverse Batignolles-Bichat » et « Traverse Brancion-Commerce » ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DVD 65

M. BOHBOT a indiqué ne pas prendre part au vote au titre de son mandat de conseiller de Paris

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-127

OBJET : V172024034 Vœu relatif au fonctionnement de la Traverse 518 – Batignolles / Bichat- Rattaché à la délibération 2024 DVD 65

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement

Vue la Convention de délégation de compétences sur les traverses locales d'Île-de-France Mobilités à la Ville de Paris en tant qu'autorité organisatrice des transports prévue par la délibération 2024 DVD 65 ;

Considérant que la Traverse 518 Batignolles / Bichat desservant les 17e et 18e arrondissement a été mise en service le 10 décembre 2011 ;

Considérant que le trajet de la Traverse dont le terminus se trouve Porte de Saint-Ouen a été pérennisé en 2023 ;

Considérant que son plan de circulation a été prolongé à Cardinet aux abords du parc Martin Luther King pour offrir un périmètre plus important de passage aux usagers ;

Considérant que la mairie d'arrondissement est régulièrement interrogée sur le fonctionnement de cette navette ;

Geoffroy Boulard, Christophe Ledran et des élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Ville de Paris demande à la RATP un bilan chiffré du fonctionnement et de la fréquentation de la Traverse ;
- La Ville de Paris demande à la RATP d'étudier une meilleure desserte pour le quartier Pouchet / Saint-Ouen ;
- La Ville de Paris demande à la RATP de mettre en place un affichage digital indiquant les temps d'attente entre chaque passage de la Traverse ;
- La Ville de Paris demande à la RATP d'afficher sur chaque arrêt, le nouveau plan de circulation de la Traverse ;

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024034

M. BOHBOT a indiqué ne pas prendre part au vote au titre de son mandat de conseiller de Paris

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-128

OBJET : 2024 DAE 89 Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un magasin d'alimentation générale de proximité, situé dans le marché couvert Batignolles 96 bis, rue Lemerrier (75017)

M. BOULARD : Nous passons à la délibération de Pierre-François LOGEREAU, notre adjoint au commerce et à l'artisanat.

M. LOGEREAU : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit tout simplement d'autoriser la maire de Paris à signer une convention, une seconde fois, avec l'enseigne G20 pour la société Mabadis, qui se trouve rue Lemerrier, qui est le petit supermarché qui se trouve dans le marché couvert des Batignolles. Il était le seul à répondre aux appels d'offres. C'est une continuité. Je vous invite donc à voter pour.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire propose l'autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public et ses éventuels avenants, pour l'exploitation d'un magasin d'alimentation générale de proximité, situé dans le marché couvert Batignolles 96 bis, rue Lemerrier (75017 Paris), pour une durée de 5 ans ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAE 89

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-129

OBJET : 2024 DPE 23 Subventions (519 500 euros) à 18 structures œuvrant pour le réemploi et signature de conventions et d'avenants

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la DPE 23 présentée par Carline LUBIN-NOËL, conseillère de Paris en charge de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire.

Mme LUBIN-NOEL : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération concernant des subventions à hauteur de 519500 euros à 18 structures œuvrant pour le réemploi et des signatures de conventions et avenants. Concernant le 17^e, c'est pour l'association 1000 collectes, communément appelée Ressourcerie des Batignolles. L'association intensifie son activité de collecte à domicile, mais aussi ses dispositifs de ressourcerie mobile. En 2023, la programmation de permanences a permis de réemployer depuis 2022 une tonne d'objets et de sensibiliser près de 800 personnes au réemploi. Elle s'est étoffée pour répondre à la demande croissante des habitants du 17^e arrondissement. Cette délibération propose ainsi d'attribuer à l'association 1000 collectes une subvention de 52000 euros pour l'exercice 2024.

Cette délibération propose aussi d'attribuer une subvention à l'association Séjours sportifs solidaires. C'est la Recyclerie sportive située boulevard Bessières. L'activité de l'association est tournée pour partie vers les quartiers populaires. Elle a permis de collecter 90 tonnes d'articles sportifs en 2022. Elle favorise ainsi l'accès à tous à la pratique sportive dans la continuité des engagements de progrès social et environnemental qui constitue le socle de l'organisation pour les JOP de 2024. Ainsi, cette délibération propose d'attribuer à la Recyclerie sportive une subvention de fonctionnement d'un montant de 27500 euros pour l'exercice 2024 au titre de la DPE et 2000 euros au titre de la DDCT. Je vous propose de voter favorablement pour cette délibération.

M. BOULARD : Merci. NPPV pour Karina PEREZ. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer 21 subventions pour un montant total de 519 500 euros aux associations :

Emmaüs Alternatives (Paris Centre), la Ressourcerie du 10e (10e), la Textilerie (10e et 19e), la Petite Rockette (11e et 12e), Coup de Pousses (12e), Ma Ressourcerie (13e), la Ressourcerie Créative (14e), les Secondes Mains (14e), la Table des Matières (14ème), Etudes et Chantiers Ile-de-France (14e et 18e), La Fondation de l'Armée du Salut (15e), 1000 collectes (17ème), 3S : Séjour Sportif Solidaire (17ème), La Bricollette (18e), Du Bleu dans les Yeux (20e), Emmaüs Coup de Main (20e), Extramuros l'association (20e) et la Fédération Envie (20e) ;

et de lui autoriser à signer les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022 avec les associations Emmaüs Alternatives (Paris Centre), La Textilerie (10e et 19e), La Petite Rockette (11e et 12e), Ma Ressourcerie (13e), La Ressourcerie Créative (14e), La Bricollette (18e), Du bleu dans les yeux (20e), Emmaüs Coup de Main (20e);

et de lui autoriser à signer des conventions avec les associations la Ressourcerie du 10e (10e), Coup de Pousses (12e), Etudes et Chantiers Ile-de-France (14e et 18e), Les Secondes Mains (14e),

La Fondation de l'Armée du Salut (15e), Extramuros l'association (20e) et la Fédération Envie (20e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Carline LUBIN NOEL, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DPE 23

Mme PEREZ a indiqué ne pas prendre part au vote au titre de son activité au sein de la Ressourcerie

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-130

OBJET : 2024 DASCO 16 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 091 946€) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

M. BOULARD : La parole est maintenant à Géraldine ROUAH, notre adjointe aux affaires scolaires pour la DASCO 16.

Mme ROUAH : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il nous est proposé d'autoriser la signature de conventions annuelles d'objectifs et subventions associées d'un montant de 1091946 euros pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires afin d'assurer la mise en œuvre d'ateliers dans les écoles parisiennes. Il vous est proposé d'autoriser la signature avec chaque association et organisme retenus à l'issue de l'appel à projets d'une convention annuelle d'objectifs. L'attribution également d'une subvention auxdites associations et auxdits organismes. Je vous propose de voter pour cette délibération.

M. BOULARD : Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D521-10 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le Règlement Départemental des écoles maternelles et élémentaires de Paris arrêté après consultation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 19 octobre 2021 ;

Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre le Rectorat de Paris, la Ville de Paris, la Préfecture de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative au Projet éducatif territorial parisien ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature de conventions annuelles d'objectifs et l'attribution des subventions correspondantes à des associations et organismes ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 16

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-131

OBJET : 2024 DASCO 33 Collèges publics parisiens - Subventions d'équipement (38 200 euros) et subventions pour travaux (182 645 euros)

Mme ROUAH : Dans cette délibération, il nous est proposé d'octroyer pour les collèges publics parisiens des subventions d'équipement à hauteur de 38200 euros et des subventions pour travaux à hauteur de 182645 euros. Pour ce qui est du 17^e, le collège Malraux recevra 25200 euros au titre de subventions d'équipement. Pour ce qui est des subventions pour travaux, le 17^e n'est pas concerné. Néanmoins, je vous propose tout de même de voter pour cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2023 DASCO 84, du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges autonomes (10 757 109 euros) ;

Vu la délibération 2023 DASCO 85, du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges imbriqués avec un lycée (2 738 585 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet l'octroi de subventions d'équipement (38 200 euros), et de subventions pour travaux (182 645 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 33

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-132

OBJET : 2024 DASCO 42 - Subventions d'investissement (198.183 euros) à 21 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2023/2024

Mme ROUAH : La présente délibération est destinée à mettre en œuvre les conditions de réalisation des projets choisis en accordant des subventions d'investissement au titre du budget participatif des collèges sur l'édition 2023-2024 à hauteur de 198183 euros à l'endroit de 21 collèges qui ont d'ores et déjà produit un dossier complet. Pour le 17^e, il s'agit du projet « Une fresque pour mon collège », toujours Malraux, pour un montant de 4200 euros. Je vous propose évidemment de voter pour cette délibération.

M. BOULARD : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation l'octroi d'une subvention d'investissement à 21 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2023/2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 42

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-133

OBJET : 2024 DASCO 67 – Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024

Mme ROUAH : Ici, il nous est demandé d'autoriser l'actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024 aux agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE. Le montant de la dotation de décentralisation n'ayant pas été augmenté par l'État pour 2024, il nous est proposé de maintenir le niveau de la valeur annuelle des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents de l'État (les chefs d'établissements, adjoints aux chefs d'établissements, gestionnaire, conseillers d'éducation, attachés ou secrétaires non gestionnaires et personnel soignant). Je vous propose de voter pour cette délibération.

M. BOULARD : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 213- 7 et R 216- 12 ;

Vu le projet de délibération par lequel, Mme la Maire de Paris, propose d'aligner pour 2024, le taux de progression de la valeur des prestations accessoires accordées gratuitement aux

agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un Établissement Public Local d'Enseignement sur le taux d'évolution de la dotation générale de décentralisation ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 67

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-134

OBJET : 2024 DJS 80 DDCT DAC DSOL Subventions (255.000 euros), conventions et avenants avec 61 associations de jeunesse (10ème, 11ème, 13ème, 14ème, 15ème, 17ème, 18ème, 19ème, 20ème) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

M. BOULARD : La parole est à Jamila SERFATI, notre conseillère d'arrondissement à la jeunesse pour présenter la DJS 80.

Mme SERFATI : Merci Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Cette délibération est pour attribuer des subventions pour des associations qui mènent des actions en faveur de l'insertion socioprofessionnelle. Pour le 17^e en particulier, il s'agit d'attribuer une subvention d'un montant de 2000 euros pour l'association Des jeunes et des lettres pour son projet «Un tremplin pour l'avenir». Il s'agit d'accompagner un groupe de lycéens et lycéennes du lycée Balzac sur une année scolaire pour leur donner accès à des parcours auxquels ils n'ont pas accès soit par manque de moyens, soit de connaissances. L'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle est un axe prioritaire de la politique jeunesse du 17^e arrondissement et plus particulièrement du contrat jeunesse d'arrondissement. Par ailleurs, cette association est bien connue, parce qu'elle agit beaucoup sur le QPV, elle fait un très bon travail avec les jeunes, notamment du lycée Balzac. Pour ces raisons, je vous propose de donner un avis favorable à cette subvention. Merci.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à l'approbation les modalités d'attribution de subventions à 61 associations œuvrant pour la Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, conseillère du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DJS 80

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-135

OBJET : 2024 DJS 81 DDCT DSOL DFPE Subventions (217.000 euros), conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5ème, 10ème, 12ème, 13ème, 14ème, 17ème, 18ème, 19ème, 20ème) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes

Mme SERFATI : Il s'agit ici de voter pour des subventions, conventions et avenants pour 51 associations de jeunesse, dont 2 dans le 17^e pour des actions en faveur de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes. Pour la première action, il nous est proposé d'apporter un soutien financier de 1000 euros à l'association CEPIJE Ozanam, dont Monsieur Charpentier a parlé tout à l'heure, à l'action « Sors de ta bulle, vie en société et en citoyenneté ». Le CEPIJE Ozanam est une association ancrée sur son territoire, qui accueille et accompagne des jeunes, majoritairement en difficulté, de 13 à 25 ans. Dans ce projet, l'association développe des actions de sensibilisation autour de la vie en société avec une cinquantaine de jeunes. L'association développe des ateliers de réflexion et d'échange sur de multiples sujets liés à la citoyenneté. Dans ce projet, le CEPIJE souhaite également organiser des rencontres entre les jeunes et des élus du 17^e et propose aussi aux jeunes des visites culturelles d'institution comme la Mairie de Paris ou l'Assemblée nationale.

Dans le cadre de ce projet toujours, le CEPIJE Ozanam prévoit de renouveler l'organisation de la fête de quartier en partenariat avec un EHPAD, des artistes et des associations de quartiers. Le CEPIJE démontre sa volonté de faire sortir les jeunes de leur bulle et de les inscrire dans la vie en société. Par ailleurs, l'association CEPIJE Ozanam se montre très présente et dynamique dans les instances de pilotage des actions jeunesse du 17^e et interagit beaucoup avec les autres acteurs de l'arrondissement.

En deuxième lieu, il nous est proposé d'attribuer une subvention de 2000 euros à l'association SYTTEEN pour ses projets Hi Pad (1000 euros) et Mixeur (1000 euros). Le premier projet consiste à développer des liens entre seniors et un groupe de jeunes filles et garçons du QPV de la Porte de Saint-Ouen à travers principalement les EHPAD du 17^e et environnants, notamment Asnières-sur-Seine. Le second projet, Mixeur, réunit 7 garçons du QPV QVA et 7 filles des Batignolles autour d'actions mélangeant mixité des genres et des classes sociales qui aboutira sur l'écriture, la production et la réalisation d'un court-métrage.

Cette année, nous n'avons pas été consultés sur les demandes de subventions des associations de jeunesse. Je m'en étonne un petit peu, parce que normalement, tous les ans, nous sommes consultés par la Ville de Paris. Par ailleurs, je profite de cette délibération pour dire un petit mot sur cette association. C'est un collectif de jeunes avec la vocation de fédérer des jeunes du QPV autour de projets en autonomie. Ces deux projets portent pour l'un sur la création de lien social entre deux générations assez éloignées et pour l'autre sur la mixité. Ce sont des projets vertueux, mais je voudrais toutefois informer le conseil d'arrondissement que nous avons été très régulièrement alertés par des acteurs du 17^e, que ce soit des acteurs jeunesse ou des EHPAD, sur l'amateurisme des encadrants de cette association. Souvent, à la demande de partenaires, certains projets ont été stoppés avant la fin. Il est à noter également que ces deux projets ne se destinent qu'à 14 jeunes du QPV. Je vous propose néanmoins de donner un avis favorable à cette délibération dans sa globalité.

M. BOULARD : Nous accompagnons les projets des jeunes. Merci, Jamila, de le dire. Il est vrai que nous pourrions aussi regarder la portée et l'encadrement des jeunes sur les différentes activités. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122- 22 et L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 51 associations œuvrant pour la Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, conseillère du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DJS 81

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-136

OBJET : 2024 DJS 82 DDCT DSOL DAC DFPE Subventions (279.000 euros), conventions et avenants avec 75 associations de jeunesse (Paris Centre, 6ème, 9ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème, 17ème, 18ème, 19ème, 20ème) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances

Mme SERFATI : Toujours des subventions pour 75 associations de jeunesse, dont 1 dans le 17^e au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances. Une subvention pour le CEPIJE Ozanam d'un montant de 2000 euros pour son projet « Sors de ta bulle. Sport et loisirs ». Ici, le projet vise à donner accès aux jeunes à des activités sportives auxquelles ils n'ont pas accès. Le CEPIJE va leur permettre une initiation au futsal, au fitness, à la danse afro-caribéenne, aux percussions ou encore aux arts de la scène. Avec ce projet, l'association prévoit de s'adresser à 150 jeunes environ. Je vais être brève, je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération. Merci.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 75 associations œuvrant pour la Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, conseillère du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DJS 82

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-137

OBJET : 2024 DJS 95 Centres Paris Anim' INTERCLUB 17, LA JONQUIERE et son antenne Louis LOUCHEUR (17e) - Délégation de service public pour la gestion des équipements -Approbation du principe de passation

Mme SERFATI : Je vais être brève. Il s'agit ici de voter sur le mode de gestion pour le renouvellement du centre Paris Anim' INTERCLUB 17 La Jonquière et l'antenne Loucheur au 1^{er} septembre 2025 en réponse à notre demande formulée au précédent conseil d'arrondissement du 7 mai 2024. Il nous est proposé de valider le renouvellement d'une délégation de service public pour ces CPA et l'antenne Loucheur pour cinq ans à partir du 1^{er} septembre 2025. Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération. Merci beaucoup.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ainsi que les articles L.1410- 1 à L.1410- 3, L.1411- 1, L.1411- 3 à L.1411- 19 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le vote du Conseil du 17ème arrondissement en date du 7 mai 2024 décidant du mode de gestion déléguée pour les Centres Paris Anim' Interclub 17, La Jonquièrre et son antenne Louis Loucheur (17ème) - Délégation de service public pour la gestion des équipements - Approbation du principe de passation ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des Centres Paris Anim' Interclub 17, La Jonquièrre et son antenne Louis Loucheur situés dans le 17ème arrondissement ;

Vu l'avis du 4 juin 2024 de la Commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L.1411- 4 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, conseillère du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DJS 95

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-24-138

OBJET : 2024 DAC 261 Subventions (30.600 euros) à dix-sept comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

M. BOULARD : Nous passons la parole à Michel TERRIOUX pour la dernière délibération présentée à l'occasion de notre conseil d'arrondissement. Michel TERRIOUX est conseiller d'arrondissement délégué à la politique mémorielle, à la citoyenneté, au monde combattant et aux affaires funéraires.

M. TERRIOUX : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la FNACA, association d'anciens combattants, demande une subvention pour son comité départemental de 15000 euros et de 1100 euros pour sa section dans le 17^e arrondissement. Cette demande est annuelle et répétitive. Je rappellerai, chers collègues, que depuis trois ans, nous avons voté cette subvention malgré les réserves que j'apportais sur deux points : l'abstention de justifications de l'utilisation de cette subvention et de son contrôle, l'absence de présence aux cérémonies officielles de commémoration de notre République. Pour cette nouvelle demande, force est de constater que cette association ne participe pas aux événements auxquels elle est invitée systématiquement. Force est de constater que nous n'avons aucune visibilité sur l'utilisation de ces fonds ni sur leur justification. Pourtant, la Mairie du 17^e lui donne la possibilité d'utiliser un local au rez-de-chaussée, qu'elle utilise. Il est donc étonnant que nous n'ayons jamais reçu d'information de ses activités réelles ou de réponses positives ou non à nos invitations. Vous l'avez compris, il n'est toujours pas possible d'établir le moindre lien de confiance malgré la proximité et l'accueil que nous lui réservons, sans d'ailleurs le moindre remerciement. Je vous propose néanmoins de voter pour cette délibération.

M. BOULARD : Merci, Michel. La chute était attendue. Il est bien de dire les choses. Nous regrettons que la FNACA, qui est associée à toutes les commémorations, ait du mal à justifier cette subvention. Elle est hébergée et nous ne le faisons pas pour toutes les associations. Nous ne le pourrions pas. C'est une tradition que j'ai gardée, mais au moins le fleurissement des plaques. C'est le minimum pour une association mémorielle. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 28 avril 2022 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie et approuvée par délibération 2022 DAC 362 votée par le Conseil de Paris des 22 et 23 mars 2022 ;

Vu le projet de délibération par lequel madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux dix-sept comités d'arrondissement et au comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, conseiller du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAC 261

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-139

OBJET : V172024032 Vœu relatif aux capacités d'accueil des établissements d'accueil du jeune enfant

M. BOULARD : Nous passons aux vœux non rattachés. La parole est Aline BESSIS.

Mme BESSIS : Merci, Monsieur le Maire. Vu le rapport d'enquête parlementaire sur le modèle économique des crèches et sur la qualité de l'accueil des jeunes enfants au sein de leurs établissements publié le 27 mai 2024, nous considérons la création du service public de la petite enfance, qui est prévu à partir du 1^{er} janvier 2025 et qui consacre les communes comme autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Nous constatons les difficultés constantes de recrutement dans les établissements d'accueil de jeunes enfants parisiens. Cette pénurie de professionnels touche tous les statuts juridiques d'établissements, dont les assistantes maternelles, dont bon nombre partent à la retraite sans être remplacées. Ce manque de professionnels conduit au gel de berceaux pourtant disponibles et financés faute de personnel suffisant pour respecter les taux d'encadrement.

À Paris, ces fermetures concerneraient 39 % des places. Dans le 17^e arrondissement, seule la moitié des crèches en régie ont pu ouvrir en 2024 la totalité des places agréées. Le gel de berceaux atteindrait près de 130 places financées non ouvertes dans le 17^e arrondissement. La création de nouveaux berceaux ne peut se faire au détriment de la qualité de l'accueil des jeunes enfants. Geoffroy BOULARD, moi-même et les élus de la majorité d'arrondissement émettons le vœu que la Mairie de Paris poursuive les campagnes de recrutement de professionnels de la petite enfance à la fois dans ses établissements collectifs afin de pallier les départs en retraite des assistantes maternelles et s'engage à ne créer de nouveaux berceaux une fois que ceux déjà financés seront réellement disponibles pour les familles parisiennes. Merci.

M. BOULARD : Merci. Une explication de vote? Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Favorable.

M. BOULARD : Pour Paris en Commun et les écologistes?

M. ZIADY : Merci, Monsieur Le Maire. C'est le type de vœu qui a déjà été déposé dans le passé. Nous sommes plutôt d'accord sur le principe. Après, dans la réalité, on sait que c'est compliqué. Nous voterons pour.

M. BOULARD : Merci de votre concorde. Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée. Nous nous en réjouissons. C'est un sujet complexe.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Aline Bessis et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Vu le rapport d'enquête parlementaire sur le modèle économique des crèches et sur la qualité de l'accueil des jeunes enfants au sein de leurs établissements publié le 27 mai 2024 ;

Considérant la création du Service public de la Petite enfance à partir du 1er janvier 2025, consacrant les communes comme autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant ;

Considérant les difficultés constantes de recrutement dans les établissements d'accueil du jeune enfant parisiens ;

Considérant que cette pénurie de professionnels touche tous les statuts juridiques d'établissements mais aussi les assistantes maternelles dont bon nombre partent en retraite sans être remplacées ;

Considérant que le manque de professionnels conduit au gel de berceaux pourtant disponibles et financés faute de personnel suffisant pour respecter les taux d'encadrement ;

Considérant qu'à Paris, ces fermetures concerneraient 39% des places ;

Considérant que dans le 17e arrondissement, seules la moitié des crèches en régie ont pu ouvrir en 2024 la totalité des places agréées ;

Considérant que le gel de berceaux atteindrait près de 130 places financées non ouvertes dans le 17e arrondissement ;

Considérant que la création de nouveaux berceaux ne peut se faire au détriment de la qualité d'accueil des jeunes enfants ;

Geoffroy Boulard, Aline Bessis et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Mairie de Paris :

- Poursuive les campagnes de recrutement de professionnels de la petite enfance, à la fois dans ses établissements collectifs et afin de pallier les départs en retraite des assistantes maternelles ;
- S'engage à ne créer de nouveaux berceaux qu'une fois que ceux déjà financés seront réellement disponibles pour les familles parisiennes.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024032

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-140

OBJET : VI72024036 Vœu relatif à l'avenir du site de la gare Pershing située dans le 17^e arrondissement

M. BOULARD : Je vais le présenter. Après l'annonce de la fermeture de la gare routière de Bercy dans le 12^e arrondissement, le site était jugé inadapté à l'évolution du trafic et le va-et-vient incessant des cars ayant des répercussions négatives sur la circulation alentour, la Maire de Paris et son premier adjoint ont annoncé que des sites de substitution étaient à l'étude. Parmi ceux-ci, la gare de Pershing actuellement utilisée par la navette routière vers l'aéroport de Paris-Beauvais géré par le Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé. Ce choix de site serait sans doute une opportunité pour le quartier Maillot, car venant utilement compléter le nouveau hub de mobilité de la Porte Maillot réunissant les RER, le métro, le bus, le tramway et le vélo.

Mais ce projet d'ampleur nécessite des aménagements, des travaux et une étude préalable sur les reports de trafic qui peuvent être à l'origine de nuisances sonores et environnementales. Un autre site à l'étude serait Douaumont à proximité du Tribunal de Paris actuellement sous-utilisé, voire non utilisé. Malgré nos demandes répétées pour être associés aux réflexions en cours, nous n'avons pas encore eu de retour de la part de l'exécutif parisien. Nous reformulons par ce vœu cette demande qu'une étude d'impact soit réalisée et que les résultats de cette étude soient ensuite communiqués à la Mairie du 17^e arrondissement. Je vous remercie.

M. BOULARD : Explication de vote ? Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Je suis favorable.

M. BOULARD : Je vous remercie. Pour Paris en Commun et les écologistes, Jean-Luc DUMESNIL.

M. DUMESNIL : Effectivement, la question des gares routières se pose régulièrement sur Paris, notamment aux portes. Il y a une difficulté de les aménager, d'autant que grosso modo, certains autocaristes utilisent des espaces sans les aménager. C'est la collectivité qui doit aménager des gares routières pour des entreprises privées. Néanmoins, il faut bien trouver des solutions. Il est tout à fait naturel que la Mairie du 17^e arrondissement soit informée et associée sur une étude d'impact sur les sites pressentis, donc nous voterons pour.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Agnès Toury et les élus de la majorité d'arrondissement

Considérant la décision de la Mairie de Paris de fermer la gare routière de Bercy située dans le 12^e arrondissement à l'issue des Jeux olympiques et paralympiques ;

Considérant que cette décision s'est accompagnée d'une réflexion par la Mairie de Paris quant à la répartition du trafic des autocars sur d'autres sites ;

Considérant la demande de la Mairie du 17^e d'être associée à cette réflexion, notamment à travers un courrier en date du 5 avril 2024, resté sans réponse à ce jour ;

Considérant que la Mairie de Paris projetterait de substituer, pour partie, la gare de Bercy par la gare située sur le site Pershing dans le 17^e arrondissement et par le parking d'autocars Douaumont, également situé dans le 17^e ;

Considérant que d'autres sites de remplacement sont également à l'étude et feront l'objet d'un rapport dont la publication est attendue pour le début de l'été ;

Considérant que le site Pershing accueille depuis plus de 20 ans, la liaison entre l'aéroport de Beauvais et Paris ;

Considérant les engagements forts en matière de performance environnementale et de qualité de service, pris par le syndicat mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé gestionnaire de la ligne Paris-Beauvais ;

Considérant que sa localisation à proximité du nouveau « hub » de mobilités de la Porte Maillot permet aux voyageurs lorsqu'ils arrivent à Paris d'accéder directement aux différents modes de transport pour se déplacer dans la capitale (Métro, RER, Bus, Tramway, Vélo) et en fait par conséquent un atout incontestable ;

Considérant que l'accueil de nombreux voyageurs et touristes Porte Maillot renforcera l'attractivité des professionnels du quartier, que ce soit pour les commerces, les services ou les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration ;

Considérant que ce projet, compréhensible, nécessite cependant des travaux d'aménagement et implique la réalisation d'une étude sur le report du trafic des bus de la gare routière de Bercy vers celle de Pershing, et plus particulièrement sur les aspects liés à la circulation, aux nuisances sonores et environnementales ;

Considérant par ailleurs la proximité du Tribunal de Paris et de la Police judiciaire avec le parking Douaumont, qui figurerait parmi les autres sites de substitution de la gare de Bercy ;

Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Agnès Toury et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris associe le Maire du 17^e arrondissement aux réflexions et à la décision en cours sur l'avenir du Site Pershing et du parking Douaumont, pressentis pour se substituer, pour partie, à la gare routière de Bercy ;
- La Mairie de Paris réalise une étude d'impact de cette décision pour chacun de ces sites en matière de circulation, de nuisance sonores et environnementales et de sécurité ;
- La Maire de Paris communique au Maire du 17^e arrondissement les résultats de ces études.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72024036

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-141

OBJET : VI72024030 Vœu relatif aux Insectes invasifs - Quartier Martin Luther King

M. BOULARD : Nous poursuivons par le vœu 30 présenté par Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, c'est un vœu à propos des insectes invasifs dans le quartier Martin Luther King. C'est un vœu très local. Nous avons eu des remontées de la part des habitants du quartier qui constatent chaque année une prolifération de moustiques due aux plans d'eau, notamment. Parallèlement, le 17^e arrondissement fait partie depuis 2022 des secteurs parisiens où la colonisation des moustiques tigres a été reconnue. Vous aviez d'ailleurs, lors d'un vœu du groupe Les Républicains et des centristes au conseil de Paris, alerté sur l'éventuel développement de maladies vectorielles à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques. Le vœu est que la Mairie de Paris renforce son plan d'information et de prévention concernant la prolifération desdits moustiques, qu'elle inscrive le quartier Martin Luther King et en particulier les habitations à proximité du parc dans un plan de prévention annuel spécifiant les mesures envisagées en matière de gestion des plans d'eau, mette en place des indicateurs, s'engage à communiquer sur le plan en question et indique les critères de déclenchement des opérations de désinsectisation. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Explication de vote pour la majorité d'arrondissement. Alix BOUGERET.

Mme BOUGERET : C'est un sujet récurrent sur ce parc Martin Luther King. Nous avons également eu des remontées d'habitants liées aux eaux malheureusement trop souvent stagnantes le long des immeubles, notamment du côté de la rue Rostropovitch, que nous aimerions bien voir remises en eau et en mouvement. Nous voterons favorablement ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Explication de vote ?

M. ZIADY : Nous votons favorablement le vœu.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité de notre conseil.

Vœu présenté par Bertrand Lavaud et de Benjamin Mallo ;

Considérant qu'avec le dérèglement climatique d'une part certaines espèces invasives s'installent à Paris, comme le frelon asiatique et le moustique tigre, et que d'autre part les périodes d'activités des insectes précédemment mentionnés s'allongent ;

Considérant que le groupe Les Républicains et les Centristes a présenté, lors du Conseil de Paris de mai 2024, un vœu dans le sens d'une meilleure information des Parisiens, mettant en exergue que les flux et la densité de population lors des Jeux Olympiques et Paralympiques, qui se dérouleront cet été, sont de nature à favoriser le développement de maladies vectorielles ;

Considérant que le 17e arrondissement présente des caractéristiques propres, qu'il fait partie depuis 2022 des secteurs parisiens où la colonisation du moustique tigre a été reconnue et que les habitants du Quartier Martin Luther King constatent chaque année une prolifération de moustiques due notamment aux plans d'eau laissés stagnants du Parc Martin Luther King ; Considérant que le moustique tigre est vecteur de certains virus (dengue, zika, chikungunya, etc.), ajoutant ainsi le risque sanitaire aux nuisances ;

Considérant que Santé Publique France alerte sur une recrudescence des cas de dengue, dans l'hexagone, en 2024 ;

Considérant que l'Agence Régionale de Santé (ARS) peut diligenter des opérations de désinsectisation dans le cadre de la lutte antivectorielle comme ce fut le cas en 2023, lorsqu'un cas de dengue propagé par le moustique tigre a été constaté dans le 13e arrondissement de Paris ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud et de Benjamin Mallo, la Mairie du 17e arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris :

- En coordination avec l'Agence Régionale de Santé et l'Agence Régionale de Démoustication, renforce son plan d'information et de prévention concernant la prolifération des moustiques tigres et des frelons asiatiques ;
- Inscrive le quartier Martin Luther King, et en particulier les habitations à proximité du Parc, dans un plan de prévention annuel spécifiant les mesures à engager en matière de gestion des plans d'eau et mette en place des indicateurs mesurant le niveau de prolifération tant du moustique tigre (*Aedes albopictus*) que du frelon asiatique (*Vespa velutina*) ;
- Indique les critères de déclenchement des opérations de désinsectisation si les actions de prévention s'avéraient insuffisantes ;
- S'engage à communiquer régulièrement sur le plan de prévention et de lutte contre la prolifération du moustique tigre et du frelon asiatique tant sur les moyens employés et leur efficacité, que sur les risques éventuels pour la santé humaine et celle des animaux domestiques.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72024030

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-142

OBJET : VI72024031 Vœu hommage à Bernard Pivot

M. LAVAUD : C'est un vœu en hommage à Bernard PIVOT dans le 17^e arrondissement. Je pense que tout le monde le connaît. C'est d'abord un grand journaliste et animateur de l'émission *Apostrophe*. Je ne vais pas vous raconter ma vie, mais je me souviens de deux émissions encore aujourd'hui, une avec Vladimir Jankélévitch et une autre avec Antoine Blondin, mais j'imagine que vous avez tous des souvenirs, pour les plus anciens, d'émissions marquantes avec lui. C'étaient des émissions très haut niveau. D'ailleurs, il a été membre puis président de l'Académie Goncourt. Il a aussi contribué à une littérature accessible et attrayante pour le plus grand nombre. C'était l'homme des Dicos d'or et des championnats d'orthographe qui ont réussi à redonner de l'attrait à cet exercice si mal aimé des écoliers. Il a vécu dans le 17^e. On l'a régulièrement croisé, rue Poncelet pour la plupart d'entre nous. Le vœu que nous émettons est que la Mairie de Paris crée un lieu de mémoire en mémoire de Bernard PIVOT, en lien avec sa famille, bien sûr, dans le 17^e arrondissement et organise éventuellement une grande dictée avec les élèves des écoles du 17^e à cette occasion et même de manière répétitive.

M. BOULARD : Merci beaucoup pour la présentation de ce vœu. Explication de vote pour la majorité d'arrondissement.

Mme BOUGERET : Merci de rappeler le grand homme de lettres qu'était Bernard Pivot, habitant de l'avenue Niel et la nécessité d'honorer sa mémoire. Concernant l'organisation d'une grande dictée, en lien avec ma collègue Géraldine ROUAH, sur le principe, oui. Nous proposerions plutôt que ce soit dans le cadre d'une dictée intergénérationnelle, puisque les dictées scolaires sont assez encadrées sur des thèmes en lien avec les directeurs d'école d'année en année, mais c'est la même idée. Cette prochaine dictée intergénérationnelle a lieu en novembre prochain. À voir quand cela peut s'organiser avec un hommage concomitant à Bernard Pivot. Nous voterons donc votre vœu.

M. BOULARD : Merci. Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci. Nous voterons favorablement. Nous trouvons que c'est une bonne idée.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée à l'unanimité et nous nous en réjouissons, Bertrand LAVAUD.

Vœu présenté par Bertrand Lavaud et de Benjamin Mallo ;

Considérant la disparition le 6 mai 2024, à l'âge de 89 ans, de Bernard Pivot, journaliste français, écrivain, critique littéraire, créateur, producteur et animateur de l'émission « Apostrophes » entre 1975 et 1990, membre puis Président de l'académie Goncourt ;

Considérant la passion de la langue française et de sa littérature, qui animaient Bernard Pivot, dont l'immense culture n'était pas le fruit d'un héritage ;

Considérant la contribution de Bernard Pivot au bénéfice d'une littérature accessible et attrayante pour le plus grand nombre ;

Considérant l'homme des grandes dictées « Dicos d'or » et des championnats d'orthographe, qui avait réussi à redonner de l'attrait à cet exercice si mal aimé des écoliers ;

Considérant que Bernard Pivot fut une figure incontournable de la vie culturelle française au cours des cinquante dernières années ;

Considérant la séquence de vie de Bernard Pivot au 7 avenue Niel, dans notre bel arrondissement, immortalisée par Robert Doisneau le 14 février 1985 ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud et de Benjamin Mallo, la Mairie du 17e arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Crée un lieu de mémoire en l'honneur de Bernard Pivot, en lien avec sa famille, dans le 17e arrondissement de Paris ;
- Saisisse l'opportunité de l'inauguration du lieu de mémoire pour organiser une grande dictée intergénérationnelle pour les habitants du 17e arrondissement.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72024031

Mme CONTENT a indiqué ne pas prendre part au vote

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-143

OBJET : V172024037 Vœu relatif à la régulation de la circulation pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

M. BOULARD : Nous allons conclure notre conseil par le vœu n° 37 qui va être présenté par Hugues Charpentier.

M. CHARPENTIER : Merci, Monsieur le Maire. C'est un vœu relatif à la circulation pendant la période olympique qui s'annonce. Vous le savez, nous n'avons pas de site de compétition dans le 17^e. Néanmoins, nous allons être concernés par la circulation, puisque la position particulière entre les sites de compétition et le village olympique nous met sur la route des sportifs, des délégations, des convois, etc. Nous avons aussi le média center Porte Maillot. Nous avons aussi un site d'entraînement. C'est mineur, mais cela fera aussi du trafic et des allers et retours à Porte Saint-Ouen avec le centre d'entraînement de boxe à Max-Rousié. Nous avons évidemment notre proximité avec la voie Olympique sur le périphérique.

Tous ces éléments vont conduire à une embolie probable du trafic routier dans notre arrondissement et cela va nécessiter, vous l'imaginez bien, une coordination accrue des services de police municipale et nationale, sachant qu'aujourd'hui, c'est surtout la police nationale qui a les prérogatives en termes de circulation, puisqu'il y a, entre autres, une doctrine non écrite à la Ville de Paris qui dit que les agents de police municipale ne doivent pas être trop affectés à la circulation. Nous avons pu constater cela lorsqu'avec Geoffroy BOULARD nous avons mis en place des opérations spéciales à l'époque des travaux du tram sur la Porte d'Asnières, la Porte de Clichy, puis la Porte Maillot pour fluidifier la circulation.

Nous nous inquiétons donc de la manière dont tout cela va être géré. Nous demandons donc au préfet de police et à la Maire de Paris deux choses : donner plus d'informations aux maires d'arrondissements sur les dispositifs prévus pour réguler la circulation dans les arrondissements. Nous demandons aussi au préfet de police et à la Ville de Paris de nous allouer des moyens supplémentaires pour gérer cette période particulière sur les portes qui vont être particulièrement concernées dans le 17^e, à savoir la Porte des Ternes, la Porte de Saint-Ouen, la Porte de Clichy, la Porte d'Asnières et la Porte de Champerret, mais aussi l'avenue de Wagram, la place et l'avenue de Clichy, le boulevard des Batignolles et le boulevard Malesherbes.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Explication de vote ? Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Nous voterons favorablement ce vœu, je pense qu'un travail a déjà été engagé, mais il faut effectivement qu'il y ait plus d'expérimentations et aussi des expérimentations concrètes dans le 17^e. La police municipale sera mobilisée pendant les Jeux olympiques et paralympiques, mais la circulaire routière est une compétence partagée entre la Ville et la préfecture de police. Il faut aussi que la préfecture joue son rôle et donne toutes les informations. Oui, la police municipale interviendra, mais ce n'est pas elle seule qui fera ce travail pendant les Jeux olympiques et je pense que des négociations doivent atterrir et qu'il faut informer les mairies d'arrondissements, effectivement.

M. BOULARD : Merci beaucoup. La majorité présidentielle ?

M. LAVAUD : Favorable.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Hugues Charpentier, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement

Vue la Convention de coordination de la police municipale de la Ville de Paris et les forces de sécurité de l'État du 18 octobre 2021 ;

Considérant que les compétences en matière de régulation de la circulation sont partagées à titre principal par les agents de la police nationale et à titre complémentaire par les agents de la police municipale ;

Considérant les conditions généralement difficiles de circulation des véhicules motorisés dans Paris, et plus particulièrement aux Portes de Paris ;

Considérant que les JOP de Paris 2024 nécessitent pour des raisons de sécurité la fermeture de certaines voies, impliquant un report de circulation sur des voies de délestage ;

Considérant que le 17e arrondissement sera particulièrement touché en raison de sa situation entre le Village olympique et les sites de compétitions intramuros, sa proximité avec la Voie Olympique périphérique et du site du MediaCenter Porte Maillot ;

Considérant que ces reports risquent d'emboliser davantage la circulation dans Paris et de provoquer une hausse des incivilités routières ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir une coordination accrue entre les services de la Préfecture de Police et ceux de la Police municipale de la Ville de Paris afin d'assurer la fluidité du trafic routier et sanctionner les éventuelles incivilités pendant toute la période des Jeux Olympiques et Paralympiques ;

Considérant que cette fluidification nécessite à titre exceptionnel des moyens humains supplémentaires pour sa bonne mise en œuvre ;

Geoffroy Boulard, Hugues Charpentier, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que le Préfet de Police et la Maire de Paris :

- Informent les Maires d'arrondissement sur les dispositions prévues tant sur le plan municipal que préfectoral pour assurer la régulation de la circulation pendant toute la durée des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;
- Mettent à disposition de manière exceptionnelle des moyens humains supplémentaires durant la période des Jeux pour assurer cette mission de police de la circulation, en particulier Porte des Ternes, Porte de Saint-Ouen, Porte de Clichy, Porte d'Asnières, Porte

Champerret, Avenue de Wagram, Place et Avenue de Clichy, Boulevard des Batignolles,
Boulevard Malesherbes.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024037

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

M. BOULARD : Je vous remercie. Nous finissons en beauté par ce vœu adopté à l'unanimité. Nous vous souhaitons une excellente soirée. Merci à tous.

Procès-verbal de la séance du **11 JUIN 2024**

M. Geoffroy BOULARD
Maire du 17^{ème} arrondissement

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal stroke.

M. Paul HATTE,
Conseiller de Paris, secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of vertical, slightly wavy lines.